

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 25 AOÛT 2010 - VOLUME 3

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

25 août 2010

Volume 3

- 2 -

I N D E X

Page

TÉMOIN :

SUITE DU TÉMOIGNAGE DE M. MARC BELLEMARE

Interrogé (Me Battista) 4

- - - - -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
9 h 50 - DÉBUT DE L'AUDITION
- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est ouverte.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour. Veuillez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, bonjour, Monsieur le commissaire.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Bonjour, maître Bellemare.

Me MARC BELLEMARE :

Bonjour.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, est-ce que...

1 **LA GREFFIÈRE :**

2 Sous le même serment.

3 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

4 procureur en chef :

5 On procède sous le même serment. Ça va, maître
6 Bellemare, sous le même serment?

7 **Me MARC BELLEMARE :**

8 Oui, ça va.

9 - - - - -

10 L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du
11 mois d'août, a comparu :

12 **M. MARC BELLEMARE;**

13 LEQUEL, sous le même serment déjà prêté, dépose et
14 dit :

15 **INTERROGÉ PAR Me GIUSEPPE BATTISTA**

16 procureur en chef :

17 Q. Bon. Alors, ce matin, je voudrais revenir avec
18 vous, maître Bellemare, sur un certain nombre de
19 sujets et vous demander d'apporter des précisions.
20 Je vais vous demander de prendre connaissance
21 encore une fois de la pièce 5-P. Est-ce qu'on peut
22 avoir la pièce 5-P?

23 R. Merci.

24 Q. Monsieur le commissaire, vous avez une copie de la
25 pièce?

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Oui. Merci.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Q. Alors, cette pièce a été préparée par vous et elle
7 contient le nom des juges qui auraient été nommés
8 sous influence, c'est bien ça?

9 R. Oui.

10 Q. Et le nom de personnes qui auraient exercé de
11 l'influence lors de la nomination...

12 R. Oui.

13 Q. ... des juges?

14 Vous avez identifié trois (3) juges et trois (3)
15 personnes qui auraient fait de l'influence, c'est
16 bien ça?

17 R. Exact.

18 Q. J'attire votre attention maintenant sur les trois
19 (3) noms de personnes qui auraient exercé de
20 l'influence...

21 R. Exact, oui.

22 Q. ... et vous avez indiqué le nom de monsieur Guy
23 Bisson?

24 R. Oui.

25 Q. Vous avez dit qu'il était un organisateur libéral

- 1 dans la région de l'Outaouais, je crois?
- 2 R. C'est ce qu'on m'a rapporté, oui.
- 3 Q. Vous l'avez inclus sur la liste des personnes qui
- 4 auraient exercé de l'influence?
- 5 R. Hum hum.
- 6 Q. Monsieur Bisson, selon votre information, aurait
- 7 parlé à monsieur Fava au sujet de la candidature de
- 8 son fils Marc Bisson à un poste de juge à la Cour
- 9 du Québec, Chambre criminelle et pénale à
- 10 Longueuil, c'est exact?
- 11 R. C'est ce que monsieur Fava m'avait rapporté, oui.
- 12 Q. Monsieur Fava vous avait parlé de Marc Bisson pour
- 13 la première fois au mois de juillet deux mille
- 14 trois (2003)...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. ... vous nous avez dit?
- 17 R. Hum hum.
- 18 Q. L'intervention de monsieur Fava portait
- 19 spécifiquement sur la Cour du Québec, Chambre
- 20 criminelle à Longueuil?
- 21 R. Exact.
- 22 Q. Vous avez compris des propos de monsieur Fava que
- 23 le candidat Marc Bisson avait, selon l'expression
- 24 employée, passé le concours. C'est bien ça?
- 25 R. Oui.

- 1 Q. Et ça venait de monsieur Fava?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Vous avez compris que cela voulait dire que le nom
- 4 de Marc Bisson se trouvait sur la liste des
- 5 candidats aptes?
- 6 R. J'en ai conclu que, oui.
- 7 Q. Et monsieur Bisson ne vous a jamais parlé au sujet
- 8 de la nomination de son fils, c'est exact?
- 9 R. Je n'ai jamais parlé à monsieur Bisson...
- 10 Q. Bon.
- 11 R. ... personnellement.
- 12 Q. Donc, nous pouvons conclure que dans son cas, il
- 13 n'a pas personnellement ni directement exercé une
- 14 quelconque influence sur vous?
- 15 R. Non.
- 16 Q. Vous avez parlé de monsieur Fava et, dans une
- 17 moindre mesure, de monsieur Rondeau, les deux (2)
- 18 personnes dont les noms figurent sur la liste que
- 19 vous avez préparée, et nous y reviendrons sur ces
- 20 deux (2) personnes-là.
- 21 Vous n'avez pas mis le nom de monsieur Norm
- 22 MacMillan sur la liste, c'est bien ça?
- 23 R. Exact.
- 24 Q. Et vous n'avez pas mis le nom de monsieur Després
- 25 sur la liste non plus?

- 1 R. Non.
- 2 Q. Au sujet de monsieur MacMillan, vous nous avez dit
3 qu'il vous aurait mentionné que le fils de monsieur
4 Bisson voulait être nommé juge, c'est bien ça?
- 5 R. Oui, et que le fils... bien, il m'avait expliqué la
6 situation, un peu comme monsieur Fava l'avait fait
7 précédemment, il m'avait expliqué de façon assez
8 précise le rôle de monsieur Guy Bisson et son fils,
9 le rôle de monsieur Guy Bisson en termes
10 électoral...
- 11 Q. D'accord.
- 12 R. ... et sa volonté que son fils soit nommé juge.
- 13 Q. Parfait.
- 14 Il vous a dit ça à quel moment, monsieur MacMillan?
- 15 R. Je pense que c'est en août.
- 16 Q. Au mois d'août deux mille trois (2003)?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Donc, nous sommes toujours avant le deux (2)
19 septembre?
- 20 R. Oui. Mais monsieur MacMillan m'en a parlé à
21 quelques reprises, pas juste une fois. Alors,
22 c'est...
- 23 Q. Est-ce qu'il vous en a parlé après le deux (2)
24 septembre?
- 25 R. ... c'est à peu près à cette époque-là.

- 1 Q. D'accord.
- 2 R. Peut-être un peu avant, peut-être un peu après
- 3 aussi, là.
- 4 Q. D'accord. Oui.
- 5 Vous n'avez pas inclus le nom de monsieur MacMillan
- 6 sur la liste et, je vous suggère, c'est parce que
- 7 vous ne considérez pas son approche comme une
- 8 influence indue ou même inappropriée, c'est exact?
- 9 R. Oui. Peut-être le terme «indue» aurait de
- 10 l'importance ici, effectivement.
- 11 Q. D'accord.
- 12 Alors, au sujet de monsieur Després, vous avez
- 13 mentionné qu'il vous a approché avec courtoisie,
- 14 c'est exact?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Lorsqu'il vous a fait des représentations
- 17 concernant madame Gosselin-Després, c'est ce que
- 18 vous avez dit?
- 19 R. Oui. À quelques reprises aussi, oui.
- 20 Q. D'accord.
- 21 R. Mais monsieur MacMillan siégeait au Conseil des
- 22 ministres, hein, il était président du caucus, mais
- 23 il siégeait au Conseil des ministres, alors...
- 24 Q. Vous parlez de...
- 25 R. ... je le voyais. Norm MacMillan.

- 1 Q. D'accord. Moi, je vous parlais de monsieur
2 Després.
- 3 R. Il n'était pas ministre, mais il était... il
4 siégeait au Conseil des ministres. Alors...
- 5 Q. D'accord. Maître Bellemare, on va simplement se...
6 préciser les choses.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. D'une part, vous avez parlé de monsieur MacMillan,
9 moi, je vous parlais de monsieur Després, on peut
10 terminer sur monsieur MacMillan.
11 Alors, monsieur MacMillan vous a approché, vous a
12 parlé de monsieur Bisson?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. C'est exact?
15 Là, vous dites que monsieur MacMillan était quoi,
16 un...
- 17 R. Il siégeait au Conseil des ministres.
- 18 Q. D'accord.
19 Et qu'est-ce que ça veut dire pour vous, ça?
- 20 R. Ça veut dire qu'on le voyait à toutes les semaines.
- 21 Q. D'accord.
22 Donc, vous aviez à le croiser au moins ou être en
23 sa présence au moins une fois par semaine à la
24 réunion du Conseil des ministres?
- 25 R. Exact.

- 1 Q. D'accord.
- 2 Alors, c'est ce qui vous fait dire que c'est à plus
- 3 d'une occasion que vous avez eu l'occasion
- 4 d'échanger avec...
- 5 R. Non, je me souviens qu'il m'en ait parlé, de
- 6 mémoire, à plus d'une occasion...
- 7 Q. D'accord.
- 8 R. ... et... mais je veux simplement préciser que
- 9 monsieur MacMillan, je le voyais assez souvent.
- 10 Q. D'accord.
- 11 R. Ce n'est pas un député qu'on voit en Chambre
- 12 pendant les sessions de façon exceptionnelle.
- 13 Q. D'accord.
- 14 Monsieur MacMillan n'était pas dans une position de
- 15 pouvoir exercer une quelconque pression sur vous,
- 16 c'est exact?
- 17 R. Il aurait pu.
- 18 Q. Comment?
- 19 R. Bien, du fait qu'on se voyait, il aurait pu, mais
- 20 ce n'est pas ce qui est arrivé.
- 21 Q. D'accord.
- 22 Au sujet de monsieur Després, vous avez mentionné
- 23 qu'il vous a approché avec courtoisie, comme nous
- 24 avons dit?
- 25 R. Oui.

- 1 Q. C'est exact.
- 2 Monsieur Després n'était pas dans une position, lui
- 3 non plus, de pouvoir exercer une quelconque
- 4 pression sur vous, c'est exact?
- 5 R. Je ne comprends pas très bien votre question, là.
- 6 Q. C'est-à-dire est-ce qu'il avait un rapport de...
- 7 hiérarchique vis-à-vis de vous?
- 8 R. Il était ministre du Travail.
- 9 Q. Oui. Est-ce que vous le voyez, lui aussi, à chaque
- 10 semaine?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Comme monsieur MacMillan?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Oui. Est-ce qu'il a exercé des pressions à votre
- 15 endroit?
- 16 R. Non, mais c'est parce que votre question, c'était :
- 17 «Est-ce qu'il était en mesure d'exercer des
- 18 pressions?»...
- 19 Q. Oui.
- 20 R. ... il aurait peut-être était en mesure de, mais il
- 21 ne l'a pas fait.
- 22 Q. D'accord. D'accord.
- 23 Alors, dans ce cas-là non plus, il n'a pas fait de
- 24 pression à votre endroit, c'est exact?
- 25 R. Pas indue, en tout cas.

- 1 Q. D'accord.
2 Maintenant, concernant le nom des juges qui
3 apparaissent sur la liste, nous sommes d'accord
4 pour dire que vous ne les avez jamais rencontrés,
5 ces juges-là, pour discuter avec eux de leur
6 nomination?
- 7 R. Non, aucun.
- 8 Q. Vous n'avez même jamais parlé avec eux à ce sujet,
9 c'est exact?
- 10 R. Après la nomination, je les ai appelés pour leur
11 dire qu'ils étaient nommés.
- 12 Q. Oui. Mais avant la nomination?
- 13 R. Non.
- 14 Q. D'accord.
15 Alors, ces juges-là n'ont pas eux personnellement
16 ou directement exercé une quelconque pression à
17 votre endroit?
- 18 R. Auprès de moi personnellement, non.
- 19 Q. D'accord.
20 Et vous avez dit que vous leur avez parlé après
21 leur nomination?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. À chacun d'eux?
- 24 R. Oui, je les ai appelés pour leur dire qu'ils
25 étaient nommés, le jour où ils étaient nommés.

- 1 Q. D'accord.
- 2 Est-ce que vous avez eu d'autres rencontres avec
- 3 eux ou d'autres échanges avec eux?
- 4 R. Avant ou après?
- 5 Q. Après leur nomination?
- 6 R. Non. J'ai revu le Juge Simard à l'occasion de
- 7 l'ouverture des tribunaux, septembre de chaque
- 8 année, une fois ou deux (2), sans plus.
- 9 Q. Madame Gosselin-Després, l'avez-vous rencontrée?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Monsieur Bisson, l'avez-vous rencontré?
- 12 R. Je l'ai rencontré, oui, à l'occasion d'une visite
- 13 au palais de justice de Longueuil à l'automne deux
- 14 mille trois (2003), je pense, ou peut-être en
- 15 novembre ou décembre. J'avais visité trois (3)
- 16 palais de justice, Longueuil, Cowansville et
- 17 Nicolet, et puis j'avais rencontré le Juge Bisson,
- 18 je l'avais salué.
- 19 Q. D'accord.
- 20 R. J'allais voir les juges quand j'allais visiter un
- 21 palais de justice. Par courtoisie, le Ministre est
- 22 dans le palais, alors forcément on fait le tour des
- 23 bureaux.
- 24 Q. D'accord.
- 25 R. Je lui ai donné la main simplement.

- 1 Q. D'accord. Est-ce qu'il y a eu un échange entre
2 vous et lui...
- 3 R. Non.
- 4 Q. ... à ce moment-là?
- 5 R. Non.
- 6 Q. Bon. La rencontre était courtoise?
- 7 R. Pardon?
- 8 Q. La rencontre était courtoise pour...
- 9 R. Bien sûr.
- 10 Q. ... dans ce qui vous concerne.
11 Maintenant, je veux revenir sur monsieur Fava et
12 monsieur Rondeau. Vous avez été assez précis quant
13 aux dates impliquant les faits qui auraient
14 justifié vos rencontres avec monsieur Charest?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Et vous n'avez pas eu autant de précision quant aux
17 dates impliquant les faits qui auraient justifié
18 vos rencontres avec le Premier ministre Charest, et
19 j'aimerais essayer de préciser avec vous...
- 20 R. Hum hum.
- 21 Q. ... ces éléments-là.
22 Je vais récapituler ma compréhension et je vais
23 vous demander de me confirmer...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... et de me corriger.

1 Alors, entre le quatre (4) juillet deux mille trois
2 (2003) et le deux (2) septembre deux mille trois
3 (2003), il y a eu quatre (4) ou cinq (5) rencontres
4 avec monsieur Fava, c'est exact?

5 R. Oui.

6 Q. Des rencontres?

7 R. Oui.

8 Q. Oui. Et lors de ces rencontres où... ces quatre (4)
9 ou cinq (5) rencontres, ce dernier aurait exercé de
10 l'influence et fait de la pression sur vous au
11 sujet de la nomination de juges, c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. Il y a eu approximativement dix (10) appels
14 téléphoniques...

15 R. Hum hum.

16 Q. ... pendant cette même période-là?

17 R. Oui.

18 Q. Et ce dernier aurait exercé de l'influence ou fait
19 des pressions sur vous au sujet de la nomination
20 des juges?

21 R. Exact.

22 Q. À l'occasion des quatre (4) ou cinq (5) rencontres,
23 vous avez précisé que monsieur Gagnon -- et on
24 parle bien de monsieur Michel Gagnon, votre chef de
25 Cabinet -- et monsieur Jacques Tétreault, votre

1 attaché de presse, auraient été présents à une ou
2 deux (2) de ces quatre (4) ou cinq (5) rencontres?

3 R. Très difficile à établir, le terme «auraient» au
4 conditionnel m'apparaît pertinent parce que je ne
5 suis pas en mesure de le confirmer.

6 Il y avait aussi monsieur Lalande qui était
7 sous-ministre adjoint à l'administration, qui
8 s'occupait des tribunaux administratifs et de cette
9 éventuelle réforme...

10 Q. Oui.

11 R. ... qui était présent dans le décor. Est-ce qu'il
12 était présent au dîner, est-ce qu'il était présent
13 au Cabinet au moment où monsieur Fava venait?
14 Peut-être. C'était l'été. Mais je sais que
15 monsieur Lalande, qui est en poste depuis, je
16 pense, la fin mai, avait eu des rapports avec
17 monsieur Fava concernant la réforme et il y avait
18 des rencontres avec monsieur Fava, puis il y avait
19 des échanges avec monsieur Fava à ce moment-là.
20 Alors, mon chef de Cabinet n'était pas avocat...

21 Q. Oui.

22 R. ... ce qui était assez étonnant pour plusieurs et
23 pour moi aussi. Mon attaché de presse ne l'était
24 pas non plus, alors j'étais ministre de la Justice,
25 mais je n'avais pas d'avocats tout près.

1 Alors, mon interlocuteur juridique, si vous voulez,
2 qui était peut-être un peu plus présent à l'époque
3 était monsieur Lalande, plus que Michel Gagnon qui,
4 lui, provenait du Conseil du Trésor, était un homme
5 de gestion, d'administration, puis les questions
6 juridiques, on passait vite là-dessus.

7 Q. D'accord.

8 Quand vous parlez les rencontres qui impliquaient
9 monsieur Lalande et monsieur Fava, c'est des
10 rencontres où vous n'étiez pas nécessairement
11 présent?

12 R. Peut-être quelques fois, peut-être quelques fois.
13 Parce que dès que monsieur Lalande est arrivé en
14 poste et la raison pour laquelle il a été choisi,
15 c'était pour mettre sur les rails cette éventuelle
16 réforme des tribunaux administratifs. Alors compte
17 tenu que c'était la préoccupation ou, en tout cas,
18 le prétexte ou la préoccupation apparente de
19 monsieur Fava pour entrer en contact avec moi,
20 monsieur Lalande était assez près, là, de ce qui se
21 passait. Il y avait des échanges, il arrivait que
22 j'étais là, il arrivait que je n'y étais pas aussi.

23 Q. D'accord.

24 R. Oui.

25 Q. Alors, nous avons parlé hier encore de quatre (4)

1 ou cinq (5) rencontres. Vous avez mentionné qu'à
2 une ou deux (2) de ces rencontres monsieur
3 Tétreault et monsieur Gagnon auraient pu être
4 présents?

5 R. Oui.

6 Q. Vous avez mentionné que les lieux de rencontres
7 étaient le restaurant Michelangelo, le restaurant
8 Le Rascal, le restaurant Bistango et le
9 Saint-Hubert. Vous avez mentionné ces quatre (4)
10 endroits?

11 R. J'ai donné un éventail des places où on allait, on
12 pouvait y aller à pied...

13 Q. Oui.

14 R. ... ce n'était pas très compliqué, c'était l'été,
15 alors on pouvait marcher, traverser la rue. Compte
16 tenu que c'était à proximité, c'était les endroits
17 où on allait. Mais le Michelangelo, c'était le..
18 c'était l'endroit où on allait assez souvent parce
19 qu'il y avait des cubicules, il y avait des salons,
20 il y avait des endroits où on pouvait parler. Quand
21 on est ministre de la Justice, on cherche la
22 discrétion le plus possible...

23 Q. Hum hum.

24 R. ... et on essaie d'aller dans des endroits où on
25 est le plus possible dans la discrétion, et le

- 1 Michelangelo nous offrait cette possibilité-là.
- 2 Q. D'accord.
- 3 Alors, on parle de quatre (4) ou cinq (5)...
- 4 R. Et c'était un restaurant très prisé par monsieur
- 5 Fava aussi, il était...
- 6 Q. D'accord.
- 7 Nous parlons de quatre (4) ou cinq (5) rencontres,
- 8 j'ai identifié quatre (4) lieux que j'avais compris
- 9 hier. Est-ce qu'il y a un autre lieu, un autre
- 10 endroit que ces quatre (4)-là?
- 11 R. De mémoire, je ne pourrais pas vous dire. C'est sûr
- 12 que c'est l'été, on a peut-être pu aller ailleurs,
- 13 mais... je ne sais pas. Pas au bureau de comté, en
- 14 tout cas, peut-être au Cabinet, ou au bureau de
- 15 monsieur Lalande, ou bien dans un restaurant,
- 16 j'imagine.
- 17 Q. Vous n'avez pas de souvenir précis?
- 18 R. Non.
- 19 Q. Vous n'avez pas de souvenir précis où vous étiez,
- 20 par exemple, la première fois que monsieur Fava
- 21 vous a fait une telle approche?
- 22 R. Je serais porté à penser que c'est le Michelangelo.
- 23 Q. D'accord.
- 24 Vous dites que vous seriez porté à penser...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. ... vous n'avez pas un souvenir précis?
- 2 R. Ce n'est pas absolu. Je n'ai pas un souvenir
3 photographique de ça...
- 4 Q. Hum hum.
- 5 R. ... parce qu'on est allé à quelques reprises au
6 Michelangelo pendant toute l'année où j'ai été là,
7 en tout cas entre juillet et même je suis allé à
8 l'occasion sans que monsieur Fava y soit, là, ce
9 n'était pas une condition sine qua non, mais il y
10 avait une propension particulière à aller au
11 Michelangelo.
- 12 Q. Alors...
- 13 R. C'était... c'était une excellente cuisine,
14 d'ailleurs.
- 15 Q. D'accord.
- 16 R. On avait bien des raisons d'y aller.
- 17 Q. Le chef cuisinier sera content de ce que vous venez
18 de dire.
- 19 Alors, ma question précise était : la première fois
20 que monsieur Fava vous a fait cette approche-là,
21 que vous dites était une approche inappropriée,
22 vous ne trouviez pas ça acceptable, hein...
- 23 R. Hum hum.
- 24 Q. ... vous n'avez pas un souvenir d'où vous étiez
25 quand cela est arrivé?

- 1 R. Je serais porté à dire que c'est le Michelangelo.
2 Q. D'accord.
3 R. Oui.
4 Q. La deuxième fois qu'il vous a abordé -- il vous
5 avait déjà abordé une première fois...
6 R. Hum hum.
7 Q. ... vous étiez au Michelangelo, vous avez été
8 inconfortable avec ça, c'est exact?
9 R. Oui.
10 Q. Il ramène le sujet, vous êtes encore plus
11 inconfortable?
12 R. Hum hum.
13 Q. Est-ce que vous êtes capable de nous dire où vous
14 étiez?
15 R. Il y a eu des échanges téléphoniques, il y a eu des
16 rencontres...
17 Q. Oui.
18 R. ... c'était... c'était alternatif.
19 Q. Oui.
20 R. Je sais qu'il y avait... quand il téléphonait, il
21 appelait généralement ou bien de chez lui ou bien
22 du bureau, chez Neilson Excavation sur la Rive-Sud,
23 toujours sur des lignes dures, il insistait
24 là-dessus.
25 Je lui ai dit, la première fois, que c'était un

1 processus confidentiel, j'étais très surpris qu'il
2 sache que monsieur Bisson était en quelque part
3 dans le collimateur ou dans le processus et puis...
4 mais il revenait là-dessus et c'était sur des...
5 dans des considérations... dans un échange ou, si
6 vous voulez, un amalgame de considérations
7 politiques où il parlait de la nécessité de nommer
8 notre monde. «Ça foule aux portes», ça, c'était une
9 expression qui était très chère à monsieur Fava.
10 «On a été neuf (9) ans dans l'opposition et
11 puis...»

12 Q. Mais je ne vous demande pas...

13 R. «... bon, il faut nommer Bisson.» Oui?

14 Q. Oui, mais je ne vous demande pas de nous dire
15 toutes les choses qu'il vous a dites, je vous
16 demande : vous avez été étonné, vous avez été
17 surpris, vous avez été... vous avez employé
18 plusieurs termes et vous trouviez ça inapproprié,
19 à un point tel que vous avez demandé au Premier
20 ministre de le rencontrer...

21 R. Oui.

22 Q. ... à ce sujet-là.

23 R. Hum hum.

24 Q. Alors, je vous ai demandé la première fois que ça
25 vous est arrivé, vous nous avez dit : probablement

1 Michelangelo, vous n'êtes pas certain?
2 R. Hum hum.
3 Q. Là, vous êtes alerté à ce problème-là.
4 Ce monsieur-là vous appelle une deuxième fois. Vous
5 êtes incapable de nous dire où vous vous trouviez
6 lors de...
7 R. De façon précise...
8 Q. ... soit cet appel...
9 R. Oui.
10 Q. ... soit cette rencontre?
11 R. Oui, c'est ça. Et je dois vous...
12 Q. Et...
13 R. ... dire que la rencontre avec monsieur Charest a
14 été commandée à la fin août...
15 Q. Je... je... avant de...
16 R. ... alors qu'il y avait une insistance
17 particulière, puis là il y avait le nom de monsieur
18 Simard qui s'était ajouté, il y avait une
19 insistance et une arrogance croissantes.
20 Vous savez, au mois de juillet il me dit ça, je
21 suis surpris : comment ça se fait qu'il sait ça?
22 Comment ça se fait qu'il sait que Bisson, un poste
23 de juge, etc., je suis surpris, mais monsieur Fava
24 savait bien des choses. C'est un homme qui était
25 très, très bien informé, à plusieurs égards, dans

1 le parti et puis c'est certain que, pour moi,
2 c'était... bon, il me disait ça comme ça, mais
3 écoutez, moi qui étais un peu naïf et embryonnaire
4 en politique, je considérais ça comme un
5 commentaire, mais je lui avais rappelé que
6 c'était... que c'était confidentiel.

7 Q. D'accord.

8 Alors, première fois peut-être Michelangelo;
9 deuxième fois vous n'êtes pas certain, et je vais
10 vous demander de préciser, vous n'êtes pas certain
11 si c'est par téléphone ou si c'est lors d'une
12 rencontre?

13 R. C'est ça.

14 Q. Et il y a eu environ treize (13) autres incidents?

15 R. Oui.

16 Q. Et ce que vous nous dites au sujet de ces treize
17 (13) autres incidents, c'est qu'aujourd'hui vous
18 êtes incapable de nous dire où ils seraient
19 survenus ces treize (13) événements-là, mais vous
20 nous dites : ça a pu se produire à un des lieux
21 suivants, nous avons vu quatre (4) restaurants?

22 R. Hum hum.

23 Q. Et des téléphones, soit à votre bureau, soit à
24 votre maison?

25 R. Hum hum.

- 1 Q. Toujours ligne dure, jamais par téléphone portable?
- 2 R. Exact.
- 3 Q. D'accord.
- 4 R. C'était une préoccupation de monsieur Fava que de
5 communiquer par ligne dure et je vous avouerai que
6 de façon générale, comme ministre de la Justice,
7 quand on avait été assermenté le vingt-neuf (29)
8 avril deux mille trois (2003), on avait eu une
9 rencontre le lendemain, le trente (30), au
10 Parlement...
- 11 Q. Oui.
- 12 R. ... une rencontre qui avait été animée par Daniel
13 Johnson, ex-premier ministre, Daniel Johnson fils,
14 qui nous expliquait c'était quoi un ministre, puis
15 qui avait insisté sur le fait qu'il fallait éviter
16 les Wilhelmy le plus possible, parlant des
17 portables, des cellulaires, pour garantir à tous
18 égards le secret de nos discussions.
- 19 Q. D'accord.
- 20 Donc, c'était quelque chose qui était une
21 préoccupation pour vous, si je comprends bien?
- 22 R. C'était une préoccupation particulière pour
23 monsieur Fava aussi.
- 24 Q. Oui, mais pour vous?
- 25 R. Oui, moi ça l'était...

1 Q. Vous avez...

2 R. ... de façon générale, mais si pour moi ça l'était,
3 ça ne veut pas dire que les interlocuteurs que
4 j'avais de façon générale m'appelaient sur des
5 lignes dures. Mais monsieur Fava insistait pour
6 que ça se fasse sur des lignes dures.

7 Q. D'accord.

8 En toute objectivité...

9 R. C'est pour ça qu'il appelait chez nous aussi, là.

10 Q. D'accord.

11 Vous, en tant que ministre, vous aviez eu, si on
12 peut dire, une consigne de prudence à cet égard?

13 R. Oui.

14 Q. Et ce que vous nous dites, c'est que monsieur Fava,
15 lui, l'appliquait cette consigne-là à ses échanges
16 avec vous?

17 R. Oui. Oui, il était déjà consigné, lui.

18 Q. D'accord.

19 Je voudrais essayer, dans la mesure du possible, de
20 préciser les dates de ces événements-là, à
21 l'impossible nul n'est tenu, nous le savons?

22 R. Lesquels?

23 Q. Les dates de ces interventions-là dont vous avez
24 fait état.

25 R. O.K.

- 1 Q. Alors, nous savons que ce n'est pas avant le quatre
2 (4) juillet et nous savons que ce n'est pas après
3 le deux (2) septembre. Est-ce que, pendant cette
4 période-là, vous avez pris des vacances?
- 5 R. Je suis allé en France une semaine.
- 6 Q. Entre le mois de juillet et le mois de septembre?
- 7 R. Au mois de juillet, je pense, oui.
- 8 Q. Donc on peut exclure cette semaine-là?
- 9 R. Hum hum.
- 10 Q. C'était quelle semaine, vous souvenez-vous?
- 11 R. Non. Je sais qu'il y a eu à cette époque, en
12 juillet, mon collègue Chagnon était... était en
13 France aussi.
- 14 Q. Oui?
- 15 R. Il y avait une canicule terrible, il faisait
16 quarante-deux (42) degrés là-bas et puis, pendant
17 son absence, il y a eu des inondations au Québec,
18 Warwick et Tingwick notamment, où j'ai remplacé le
19 ministre de la Sécurité publique pour aller dire
20 aux cultivateurs de là-bas qu'il n'y aurait pas de
21 perte et que tout allait bien, à part l'eau, et
22 j'avais quitté pour la France pour des vacances
23 personnelles...
- 24 Q. Hum hum.
- 25 R. ... après Jacques Chagnon.

- 1 Q. D'accord.
- 2 R. Oui, une semaine.
- 3 Q. Mais vous ne vous souvenez pas des dates?
- 4 R. Dates précises, non.
- 5 Q. D'accord. Mais c'est une semaine au plus?
- 6 R. Une semaine.
- 7 Q. Une semaine, sept (7) jours?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. D'accord.
- 10 Donc, cette période de sept (7) jours, on peut
- 11 l'exclure du quatre (4) juillet... de la période du
- 12 quatre (4) juillet...
- 13 R. Hum hum.
- 14 Q. ... au deux (2) septembre?
- 15 R. Hum hum.
- 16 Q. Et à part les vacances, avez-vous été à l'extérieur
- 17 de la Ville de Québec pendant la période...
- 18 R. Je vous dirais que... si vous me permettez?
- 19 Q. Oui.
- 20 R. Dans cette semaine-là, il y avait... on a été à
- 21 Paris pendant une semaine, on n'est pas sorti de
- 22 Paris, et puis j'avais un téléphone, alors je ne
- 23 peux pas exclure qu'il y ait eu des échanges
- 24 téléphoniques, même avec monsieur Fava, pendant
- 25 cette semaine-là. Je vous dis ça comme ça, là.

- 1 Q. Vous ne pouvez pas l'exclure?
- 2 R. Que j'ai eu des échanges téléphoniques ou que j'aie
3 pu parler à monsieur Fava pendant que j'étais à
4 Paris.
- 5 Q. Vous l'auriez appelé ou il vous aurait appelé?
- 6 R. Je vous dis simplement que je ne peux pas exclure
7 le fait qu'il y ait eu des échanges, contacts
8 téléphoniques avec monsieur Fava pendant la semaine
9 où j'ai été à Paris.
- 10 Q. Avez-vous...
- 11 R. Ce que je veux simplement vous dire, c'est ne
12 concluez pas du fait que j'étais à Paris que je ne
13 lui ai pas parlé.
- 14 Q. Mais j'aimerais préciser ce fait-là. Là, vous êtes
15 en vacances?
- 16 R. Hum hum.
- 17 Q. Avez-vous un souvenir d'avoir parlé à monsieur
18 Fava?
- 19 R. Non.
- 20 Q. Bon. Donc, on peut quand même exclure du fait...
21 le fait que vous avez un souvenir d'une
22 conversation à cette période-là précise, est-ce
23 qu'on est d'accord?
- 24 R. Non non, je n'ai pas de souvenir de lui avoir parlé
25 pendant cette semaine-là.

- 1 Q. D'accord.
- 2 R. Je vous dis simplement que c'est possible.
- 3 Q. D'accord.
- 4 Ce que vous dites, c'est que vous étiez néanmoins
- 5 une personne qui était accessible à ce moment-là
- 6 parce que...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. ... vous aviez un téléphone?
- 9 R. On l'est toujours vingt-quatre (24) heures par
- 10 jour, sept (7) jours par semaine, les gens
- 11 appellent et on répond.
- 12 Q. D'accord.
- 13 R. Même en vacances.
- 14 Q. Et quand vous étiez en vacances, est-ce qu'il
- 15 fallait passer par l'entremise de votre
- 16 secrétariat...
- 17 R. Non.
- 18 Q. ... ici à Québec? Ligne directe?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Quelle sorte de téléphone, portable ou...
- 21 R. Oui, téléphone portable que le ministère me
- 22 fournissait.
- 23 Q. D'accord. Donc...
- 24 R. Et qui me permettait de communiquer avec qui je
- 25 voulais et directement. Alors, ceux qui avaient le

1 numéro ou ceux qui appelaient au Cabinet et qui
2 avaient la possibilité de me parler, ou qui
3 voulaient me parler, et que mon bureau considérait
4 que c'était assez important, ils donnaient le
5 numéro.

6 Q. D'accord.

7 Donc, dans ce cas-là, s'il y a eu appel, c'est avec
8 un téléphone portable?

9 R. Oui. J'imagine, oui.

10 Q. D'accord.

11 À part la semaine de vacances, avez-vous été à
12 l'extérieur de la Ville de Québec pendant une
13 période prolongée...

14 R. Non.

15 Q. ... pendant cette période-là?

16 R. Non.

17 Q. D'accord.

18 Est-ce que vous étiez à l'extérieur de la Ville de
19 Québec à des périodes fixes pendant la période du
20 quatre (4) juillet au deux (2) septembre et je
21 réfère, vous étiez ministre de la Justice, je sais
22 que les ministres de la Justice ont à faire la
23 navette Montréal/Québec très souvent?

24 R. Presque pas dans mon cas, j'étais très fier d'être
25 de Québec et j'insistais pour que mes

1 interlocuteurs se déplacent quand ils voulaient me
2 voir.

3 Q. D'accord.

4 Donc, vous ne faisiez pas la navette
5 Montréal/Québec?

6 R. J'allais de temps en temps à Montréal, peut-être
7 aux deux (2) semaines, mais j'étais... j'insistais
8 pour rencontrer mes interlocuteurs à Québec.

9 Q. D'accord.

10 Alors, pendant cette période-là, est-ce qu'il y a
11 eu des moments précis de... où vous étiez à
12 l'extérieur de la Ville de Québec pendant quelques
13 jours à la fois?

14 R. Je ne pense pas.

15 Q. Vous ne pensez pas?

16 R. Non.

17 Q. Vous n'avez pas un souvenir de ça?

18 R. Non, mais je ne pense pas, j'étais... c'était
19 l'été, j'étais... comme je vous dis, je me suis
20 occupé de la question des inondations à la place de
21 Jacques Chagnon, mais j'étais quand même à Québec
22 ou tout près. Warwick, c'est une heure, une heure
23 dix (1,10).

24 Q. O.K.

25 R. De Québec, ce n'est pas très loin.

- 1 Q. Je vais vous demander, maître Bellemare, si, vous,
2 vous êtes en mesure, si vous avez réfléchi à cette
3 question, de nous fournir une quelconque preuve
4 objective et indépendante qui permettrait de
5 confirmer, un, le fait de ces rencontres et, deux,
6 le contenu des discussions?
- 7 R. Qu'est-ce que vous appelez une preuve indépendante
8 ou...
- 9 Q. Indépendante de vos affirmations?
- 10 R. Probablement des gens qui étaient au courant à
11 l'époque qui pourraient venir vous le dire. Mais
12 moi je n'ai pas de document, ou d'audio, ou de
13 vidéo de ça, évidemment c'était des conversations
14 que j'avais à titre de ministre de la Justice,
15 alors je n'ai pas de document. Il y a les notes
16 peut-être.
- 17 Q. Les notes que vous avez rédigées en deux mille
18 quatre (2004)?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Alors, c'est tout?
- 21 R. Ou les agendas peut-être.
- 22 Q. Quand vous dites «les personnes»...
- 23 R. Si vous êtes de les retracer.
- 24 Q. Quand vous dites «les personnes», alors vous avez
25 mentionné monsieur Fava, lui c'est quelqu'un qui

- 1 pourrait en parler, c'est bien ça?
- 2 R. Bien, sûrement.
- 3 Q. Monsieur Rondeau?
- 4 R. Monsieur Fava, monsieur Rondeau, monsieur Lalande.
- 5 Q. Monsieur Lalande, vous avez dit. Monsieur Gagnon?
- 6 R. Monsieur Gagnon et monsieur Tétreault peut-être,
- 7 si... s'ils sont capables d'aller jusque-là et
- 8 s'ils étaient là.
- 9 Q. Vous avez mentionné monsieur Lalande et vous
- 10 semblez porter une plus grande précision dans son
- 11 cas que dans le cas de messieurs Tétreault et
- 12 Gagnon?
- 13 R. Hum hum.
- 14 Q. Vous n'aviez pas mentionné monsieur Lalande hier
- 15 lors des rencontres...
- 16 R. J'en ai parlé que je...
- 17 Q. ... au restaurant?
- 18 R. Oui, j'en ai parlé que j'avais recruté monsieur
- 19 Lalande parce qu'il avait une vaste expérience des
- 20 tribunaux administratifs et je l'avais recruté
- 21 comme sous-ministre adjoint pour ça.
- 22 Q. Oui.
- 23 R. Qu'il était entré en poste et que c'était sa
- 24 mission que de s'occuper des tribunaux
- 25 administratifs. Alors, comme monsieur Fava, la

1 première fois que je l'avais rencontré, m'avait dit
2 qu'il voulait m'aider au niveau de cette éventuelle
3 réforme, bien, il avait été en contact avec
4 monsieur Lalande peut-être même avant de me
5 contacter moi, là.

6 Une fois que c'était fait... -- parce que quand
7 monsieur Lalande est arrivé en poste, il a tout de
8 suite contacté une foule de... d'organismes et de
9 personnes, et je sais que monsieur Fava était parmi
10 ceux-là, il était... il connaissait très bien le
11 milieu de la santé et sécurité.

12 Q. J'ai compris ça, maître Bellemare, mais ma question
13 précise était : Hier, je vous posais des questions
14 quant à ces quatre (4) ou cinq (5) rencontres et
15 les une ou deux (2) rencontres où il pouvait y
16 avoir d'autres personnes. Les seuls noms qui ont
17 été mentionnés étaient monsieur Gagnon et monsieur
18 Tétreault. Aujourd'hui vous nous dites que dans
19 leur cas, c'est plus des peut-être et, dans le cas
20 de monsieur Lalande, vous semblez plus affirmatif.
21 Est-ce que je me trompe en interprétant cela?

22 R. Non, mais je ne dis pas que monsieur Lalande était
23 présent aux dîners et aux rencontres qu'on avait au
24 restaurant, il fallait bien dîner. Puis on a un
25 Cabinet...

1 Q. Hum hum.

2 R. ... on est une douzaine dans le Cabinet, alors on
3 part dîner, on est à Québec, alors on recrute deux
4 (2), trois (3) personnes, des fois c'est ma
5 secrétaire, des fois c'est une recherchiste, des
6 fois c'est un... des fois c'est Michel Gagnon ou
7 des fois c'est Pierre Legendre, bon, alors on va
8 avec deux (2), trois (3) personnes et on va dîner.
9 Monsieur Fava est là, monsieur Fava n'est pas là,
10 on va au Michelangelo ou on va ailleurs.
11 Évidemment, il y a quand même deux (2) mois
12 là-dedans, là.

13 Mais ce que je vous dis, c'est que... parce que
14 vous me posez la question : Qui pourrait -- une
15 preuve indépendante -- confirmer mes dires sur les
16 influences ou sur les préoccupations de monsieur
17 Fava par rapport à des nominations de juges? Je
18 vous parle de monsieur Lalande, mais je ne vous dis
19 pas qu'il était nécessairement présent aux dîners,
20 parce que monsieur Lalande n'avait pas son bureau
21 dans le Cabinet.

22 Le Cabinet est au neuvième, monsieur Lalande était
23 aux étages inférieurs. Il voyageait souvent, mais
24 il n'était pas physiquement dans les lieux. Ça
25 fait que quand on va dîner à midi et quart

1 (12 h 15) et qu'on est... on a une heure, bien, on
2 parle à deux (2), trois (3) personnes puis on part.
3 Q. D'accord.
4 Donc moi, je veux juste comprendre quelque chose.
5 Ce que vous venez de dire, c'est que vous ne dites
6 pas que monsieur Lalande était présent au
7 restaurant lors de ces discussions-là, donc on
8 revient à monsieur Gagnon, monsieur Tétreault comme
9 étant des personnes potentiellement présentes à au
10 moins une ou deux (2) de ces...
11 R. Hum hum.
12 Q. ... quatre (4) à cinq (5) rencontres, c'est bien
13 ça?
14 R. Oui. Puis il est possible aussi que monsieur
15 Lalande y ait été, mais moins possible que les deux
16 (2) autres...
17 Q. D'accord.
18 R. ... au dîner, là.
19 Q. Bon. D'accord.
20 Donc maintenant, ce que nous disons, c'est qu'il
21 est plus probable que monsieur Tétreault et
22 monsieur Gagnon aient été présents à ces dîners-là
23 et moins probable que monsieur Lalande était
24 présent lors de ces dîners-là, les quatre (4) ou
25 cinq (5) rencontres?

- 1 R. Oui, exact.
- 2 Mais monsieur Lalande, du fait qu'il était en
- 3 contact assez régulier avec monsieur Fava puis avec
- 4 d'autres personnes, il est possible que monsieur
- 5 Lalande ait été informé. Parce que si vous me
- 6 dites : «Qui... à qui il aurait pu en parler?»,
- 7 bien je sais qu'il avait des bons... des bons
- 8 contacts avec monsieur Lalande, il était en... il
- 9 discutait de la réforme, il parlait de ça,
- 10 «Qu'est-ce que vous allez faire?», puis il donnait
- 11 son avis allègrement. Et il y a eu des rencontres
- 12 avec monsieur Lalande pendant cette période-là de
- 13 façon assez soutenue, c'est sûr.
- 14 Q. Merci pour ça. Je vais vous demander maintenant de
- 15 regarder la pièce 6-P.
- 16 R. Oui. Oui, j'ai une copie ici, là.
- 17 Q. Merci. Alors, nous avons vu hier qu'il s'agissait
- 18 de notes que vous avez écrites entre le vingt-sept
- 19 (27) avril deux mille quatre (2004) et le deux (2)
- 20 mai deux mille quatre (2004), c'est bien ça?
- 21 R. Oui. Avril...
- 22 Q. En fait...
- 23 R. ... mai.
- 24 Q. Deux mille quatre (2004)?
- 25 R. Pardon?

1 Q. Deux mille quatre (2004)?

2 R. Oui.

3 Q. En fait, il s'agit d'extraits seulement, c'est bien
4 ça?

5 R. Hum hum.

6 Q. Le document original est une pleine page de notes,
7 donc c'est sur un endos de...

8 R. Tablette ou carton, tablette, oui.

9 Q. Exact?

10 Alors, vous nous avez dit hier et vous nous l'avez
11 dit encore ce matin, vous n'avez aucune autre note
12 au sujet des événements qui font l'objet de notre
13 mandat, et je le précise à nouveau, les allégations
14 concernant l'influence qu'auraient exercée...

15 R. Non.

16 Q. ... tierces personnes dans le processus de
17 nomination des juges, c'est tout ce que vous avez?

18 R. C'est tout. J'avais colligé quelques brouillons
19 quand, à un moment donné, il a été question
20 peut-être qu'il y ait une Commission parlementaire
21 là-dessus...

22 Q. Oui.

23 R. ... j'ai détruit les notes. J'ai fait ça au mois
24 de mars. À l'époque où on parlait peut-être d'une
25 Commission parlementaire, que le chef de l'ADQ

- 1 avait proposée une Commission parlementaire...
- 2 Q. Oui.
- 3 R. ... alors j'avais écrit quelques notes, mais je ne
- 4 les ai plus.
- 5 Q. D'accord.
- 6 R. Comme la Commission parlementaire n'a pas eu lieu,
- 7 bien...
- 8 Q. Vous les aviez produites vous-même et vous avez
- 9 détruit vos propres notes?
- 10 R. Oui. Mais je n'ai pas besoin des notes pour vous
- 11 répondre, là.
- 12 Q. J'ai compris là-dessus.
- 13 R. Pas du tout.
- 14 Q. Ma question était : si vous aviez des écrits, vous
- 15 m'avez répondu que vous en avez créé, mais vous
- 16 n'en aviez plus besoin, vous avez décidé de les
- 17 écarter?
- 18 R. Voilà.
- 19 Q. Alors, vous nous avez fait comprendre hier que,
- 20 pour vous, la rencontre du deux (2) septembre deux
- 21 mille trois (2003) avec le Premier ministre était
- 22 une rencontre décisive?
- 23 R. Tout à fait.
- 24 Q. À cette rencontre, vous avez compris que si
- 25 monsieur Fava voulait que quelqu'un soit nommé,

1 cette personne-là devait être nommée?

2 R. Oui.

3 Q. Je vous demanderais de regarder la pièce P-6.

4 R. Oui. C'est sur les notes?

5 Q. Oui.

6 R. O.K.

7 Q. Alors, nous avons une inscription au mois d'août,
8 je vous demanderais, s'il vous plaît, de nous la
9 lire, parce que c'est difficile parfois de...
10 simplement pour situer le contexte.

11 R. Oui.

12 **«Long téléphone, Jeunes libéraux**
13 **vendredi, Franco Fava, Charles**
14 **Rondeau, pression + +, Cour du**
15 **Québec.»**

16 Q. D'accord.

17 Et ça, ça voulait dire que vous avez une longue
18 discussion téléphonique à l'occasion du Congrès des
19 Jeunes libéraux?

20 R. Oui, mais ce n'était pas concernant monsieur Fava.

21 Q. C'était une autre chose?

22 R. Oui.

23 Q. Et vous avez ensuite une barre, donc qu'est-ce que
24 ça... entre «vendredi» et «FF», vous avez une
25 barre, qu'est-ce que ça veut dire, ça, pour vous?

- 1 C'est parce que ce n'est pas...
- 2 R. Sur la... on ferme la parenthèse.
- 3 Q. D'accord. Donc...
- 4 R. Il n'y a aucun lien entre les deux (2). Il n'y a
5 aucun lien entre le premier extrait jusqu'à
6 «vendredi» et le deuxième extrait, à partir de
7 «FF».
- 8 Q. D'accord.
- 9 Alors, le premier extrait qui est : «Long
10 téléphone, Jeunes libéraux», ça n'a rien à voir
11 avec «FF», Franco Fava et «CR»...
- 12 R. Exact.
- 13 Q. ... Charles Rondeau?
- 14 R. Ça n'a rien à voir, mais ça fait l'objet quand même
15 des... dans les deux (2) cas de... bien, il y a une
16 certaine connexité entre les deux (2), dans les
17 deux (2) cas, c'était des pressions
18 inacceptables...
- 19 Q. D'accord.
- 20 R. ... ça ne venait pas nécessairement de la même
21 personne, mais c'est...
- 22 Q. D'accord.
- 23 R. ... deux (2) sujets dont je... dont j'ai parlé
24 assez longuement...
- 25 Q. Oui.

- 1 R. ... avec monsieur Charest le deux (2) septembre.
- 2 Q. Ça va. Alors, vous avez Franco Fava, Claude
- 3 Rondeau, pressions plus plus, Cour du Québec.
- 4 Alors, ça, c'est au mois d'août?
- 5 R. Hum.
- 6 Q. Deux (2) septembre, pouvez-vous nous lire?
- 7 R. **«Mardi, chef.»**
- 8 Là, il y a une barre...
- 9 Q. Oui.
- 10 R. ... avec une queue de lettre.
- 11 Q. Oui.
- 12 R. **«Franco Fava, Charles Rondeau, Denis**
- 13 **Roy, O.K., "no-fault".»**
- 14 Et il y a un...
- 15 **«O.K., "no-fault", et TAQ.»**
- 16 Q. D'accord.
- 17 R. Tribunal administratif du Québec.
- 18 Q. D'accord.
- 19 Et ensuite, la dernière note?
- 20 R. **«Novembre, décembre...»**
- 21 Un signe de piastre. Ça, ça fait référence à
- 22 l'argent liquide.
- 23 **«Janvier, chef, FF pas d'accord avec**
- 24 **le projet de Loi 35, d'accord avec**
- 25 **le cash et d'accord pour Line**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

**Gosselin-Després à la Cour du
Québec.»**

Et après, c'est une queue encore.

Q. D'accord. Alors...

R. Il y a «SAAQ», une flèche vers le bas...

Q. Oui.

R. ... et «IVAC».

Q. D'accord.

SAAQ, c'est SAAQ, c'est la Société d'assurance automobile du Québec?

R. C'est le «no-fault», là, qui venait de... qui venait de... de se terminer. Pour ce qui est des changements aux lois.à tout le moins.

Q. D'accord.

Alors, pour le deux (2) septembre, vous parlez de... c'est «mardi», «chef»?

R. Hum hum.

Q. Franco Fava, Charles Rondeau -- «DR» -- Denis...

R. Denis Roy.

Q. ... Denis Roy, et ensuite : «O.K., "not..."»...

R. «No-fault»...

Q. «No-fault»...

R. ... et TAQ.

Q. ... et TAQ.

Vous nous avez fait comprendre que cette rencontre

1 avait marqué un point tournant pour vous, c'est
2 bien ça? Que vous auriez démissionné à ce
3 moment-là, n'eut été de la promesse quant au
4 «no-fault» et à la réforme des tribunaux
5 administratifs. Est-ce qu'on...

6 R. Oui, bien...

7 Q. ... a bien compris hier votre témoignage?

8 R. Oui. N'eut été de... du... des propos du Premier
9 ministre à l'effet qu'on allait... cet automne, on
10 règle le «no-fault», on règle les tribunaux
11 administratifs, j'étais très enjoué par rapport aux
12 réformes et puis il savait que j'étais là pour ça.
13 Moi, je n'étais pas allé en politique pour nommer
14 des juges, loin de là, moi, j'étais allé en
15 politique pour faire des... améliorer les lois pour
16 les citoyens les plus démunis du Québec...

17 Q. Oui.

18 R. ... les victimes d'accidents...

19 Q. Oui.

20 R. ... et puis il le savait très bien et puis il a
21 senti, j'imagine, vers la fin de la rencontre, le
22 besoin de me donner quelques espoirs.

23 Q. D'accord.

24 R. Parce que ça n'avait pas été un grand succès sur
25 les autres sujets.

- 1 Q. J'ai compris ça.
- 2 Et ce que vous nous avez dit hier, c'est : n'eut
- 3 été de cela, compte tenu des pressions que vous
- 4 viviez...
- 5 R. Hum hum.
- 6 Q. ... vous avez démissionné à ce moment-là?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Bon.
- 9 R. Si, avec rétrospective...
- 10 Q. Oui.
- 11 R. ... j'avais su que les trois (3) réformes pour
- 12 lesquelles je m'étais engagé en politique, le
- 13 «no-fault» pour la conduite criminelle, la réforme
- 14 de l'indemnisation des victimes d'actes criminels
- 15 et les tribunaux administratifs n'allaient pas se
- 16 faire, parce qu'ils ont successivement tombé...
- 17 Q. Hum hum.
- 18 R. ... le «no-fault» le huit (8) janvier, l'IVAC, ça
- 19 s'est un peu perdu dans les dédales en février,
- 20 mais j'étais convaincu, en mars, que ça ne se
- 21 ferait pas. Deux (2) échecs au Conseil du Trésor,
- 22 on m'a demandé de couper dix millions
- 23 (10 000 000 \$) dans le budget de l'IVAC...
- 24 Q. Oui.
- 25 R. ... c'était inacceptable.

1 Et les tribunaux administratifs, bien là, le
2 troisième est mort le vingt-neuf (29) mars
3 virtuellement, de sorte que j'ai compris à ce
4 moment-là que c'est... jamais ces changements-là ne
5 se feraient, donc j'ai quitté. Mais c'est certain
6 que ce qui m'a laissé en politique le deux (2)
7 septembre, c'est que j'étais ministre de la
8 Justice, j'étais, le pensais-je à ce moment-là, en
9 position pour réaliser ces changements
10 importants-là au Québec qui avaient été promis, et
11 promis, et promis.

12 Donc, je me disais : «Monsieur Charest a une
13 parole, il va tenir sa parole.» On veut réinventer
14 le Québec, on veut faire plein de choses au Québec,
15 on veut baisser les impôts d'un milliard
16 (1 000 000 000 \$), alors on... j'imagine qu'on va
17 commencer à quelque part et, pour moi, c'était...
18 tout était possible à ce moment-là, là.

19 Q. C'était le sens de ce que je vous suggérais, de ma
20 compréhension, c'est que pour vous, si vous n'aviez
21 pas cet espoir-là le deux (2) septembre... vous
22 auriez démissionné le deux (2) septembre?

23 R. Bien sûr.

24 Q. À cause de toutes ces pressions et...?

25 R. Bien oui, parce que je n'étais pas en politique

1 pour ça.

2 Q. Si nous regardons votre note, monsieur Bellemare...

3 R. Hum.

4 Q. ... concernant cet événement du deux (2) septembre,
5 il n'y a rien qui indique qu'il a été question de
6 nominations de juges à la Cour du Québec, c'est
7 exact?

8 R. Bien, pour moi, c'est clair, là, mais...

9 Q. Je...

10 R. De toute façon, je n'ai pas besoin des notes pour
11 vous le dire, là, mais...

12 Q. Je comprends, monsieur Bellemare...

13 R. Vu qu'il n'y a rien dans les notes, écoutez, en
14 principe... non, je ne pense pas, je pense que...
15 il y avait des questions d'influences dont j'avais
16 parlé au Premier ministre le vingt-quatre (24) août
17 au téléphone, dont on s'est reparlé le vingt-sept
18 (27) au Conseil des ministres et puis je ne vois
19 pas quelle autre,,, quel sens on peut donner aux
20 initiales des trois (3) personnes ici, là,
21 autrement que... en fonction de ce que je vous dis,
22 là. Je n'avais aucune raison de parler de Franco
23 Fava puis de Charles Rondeau au Premier ministre si
24 ce n'est que par rapport aux influences indues.
25 Denis Roy, bien, c'était dans le fameux procès...

- 1 c'est encore pire.
- 2 Q. Alors, si on compare vos notes du mois de septembre
3 et celles du mois d'août, et celles du mois de
4 janvier...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... au mois d'août, vous avez «FF» et «CR»?
- 7 R. Hum hum.
- 8 Q. Au mois de septembre, vous avez «FF», «CR»?
- 9 R. Mais...
- 10 Q. Mais au mois d'août, vous écrivez : «FF et CR,
11 pression + +, Cour du Québec?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Au mois de janvier -- novembre décembre janvier --
14 vous écrivez : «FF, d'accord», vous avez... vous
15 avez interprété, avec la nomination des juges à la
16 Cour du Québec, exact?
- 17 R. Oui. Oui, c'est Franco Fava, là, ce n'est pas moi.
- 18 Q. Exact. Mais Franco Fava, et vous avez ajouté le
19 contexte, le pourquoi Franco Fava est là. Vous le
20 faites au mois d'août, vous le faites au mois de
21 janvier, vous ne le faites pas au mois de
22 septembre, c'est la rencontre décisive à ce sujet,
23 vous nous avez dit hier?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Je vais aborder un autre sujet maintenant.

1 R. Hum hum.

2 Q. Vous nous avez dit hier que vous n'aviez pas
3 cherché conseil auprès de qui que ce soit au sujet
4 des pressions. Je vous avais posé la question, vous
5 vous trouviez dans une situation délicate, vous
6 étiez inconfortable?

7 R. Vous m'avez demandé si j'avais cherché conseil
8 auprès de collègues?

9 Q. Oui?

10 R. Je n'ai pas cherché conseil auprès de collègues, je
11 n'avais pas de... j'étais juriste du
12 gouvernement, alors je pensais que ça relevait de
13 moi, et de moi seul.

14 Q. Avez-vous cherché conseil auprès d'autres
15 personnes?

16 R. Écoutez, c'est clair que mon chef de Cabinet
17 savait, à l'été deux mille trois (2003) et par la
18 suite, que monsieur Fava insistait pour des
19 nominations, c'est très évident dans ma tête. Il y
20 avait même des liens entre monsieur Fava et mon
21 chef de Cabinet, il appelait au Cabinet puis il
22 parlait des fois à Michel Gagnon, je n'étais pas
23 toujours là, mais je sais que ces gens-là se
24 parlaient.

25 C'était, pour moi, compte tenu que je n'avais pas

1 de juristes dans mon cabinet, il y avait...
2 écoutez, peut-être que j'en ai parlé à monsieur
3 Lalande, au Premier ministre.

4 Q. Quand vous avez vu, selon ce que vous nous dites,
5 que le Premier ministre semblait entériner cette
6 façon de faire, c'est ce que vous nous avez dit?

7 R. Bien, il ne semblait pas, là, c'était pas mal...

8 Q. Alors, prenons vos mots.

9 R. Oui.

10 Q. Le Premier ministre vous a dit que c'est comme ça
11 qu'il fallait faire?

12 R. Aussi vigoureux que monsieur Fava, oui.

13 Q. Bon. Vous n'avez pas pensé consulter d'autres
14 personnes? Tu sais, des fois, quand on est pris
15 dans une situation...

16 R. Non.

17 Q. ... un dilemme, on veut faire la chose qui est
18 juste, on ne veut pas se tromper...

19 R. Non.

20 Q. ... on ne veut pas faire des choses inappropriées?

21 R. Ça ne se fait pas en politique, ça.

22 Q. C'était votre expérience à vous?

23 R. Oui, c'était mon expérience à moi et puis la
24 situation avait été très clairement expliquée à
25 monsieur Charest, les alternatives, les scénarios,

1 ma position sur les deux (2) juges, et c'était non
2 équivoque et bien sûr j'aurais pu quitter, c'était
3 mon choix de rester. Je suis resté pour les raisons
4 que je vous ai évoquées tantôt.

5 Q. Oui.

6 R. C'est tout.

7 Q. D'accord.

8 R. Et pour moi, je me disais : Bon, bien là, il faut
9 croire que monsieur Fava, effectivement, a un
10 pouvoir et ce qu'il me dit et ce qu'il répète à
11 l'effet que lui, là, il est en contact avec
12 monsieur Charest, qu'il connaît depuis des années,
13 qu'il va ramasser un million (1 000 000) cette
14 année, que c'est son... qu'il a ses... qu'il parle
15 au Premier ministre quand il veut, que c'est des
16 amis.

17 Puis monsieur Charest me l'avait dit, je l'ai dit
18 hier, ça, en février deux mille trois (2003),
19 monsieur Charest m'avait suggéré avec insistance de
20 faire affaire avec monsieur Fava pour collecter des
21 fonds, ce que j'avais... ce que je n'avais pas
22 fait, mais je... j'étais très informé de la
23 relation qui existait entre les deux (2) hommes,
24 qui était une relation d'amitié.

25 Q. D'accord.

- 1 R. Et puis, écoutez, c'était politiquement et...
2 politiquement inacceptable de ne pas aller dans le
3 sens de ce que monsieur Charest m'avait dit ce
4 soir-là. C'est... ça vient du Premier ministre, je
5 suis avec lui une heure et demie de temps, c'est la
6 première fois que je le rencontre après l'élection
7 de façon significative.
- 8 Oui, on a eu des rencontres avant, mais qui étaient
9 brèves et précises sur le sujet, le thème, mais moi
10 je pensais qu'un premier ministre, on rencontrait
11 ça aux trois (3) semaines pour faire le point. J'ai
12 compris en politique que ce n'était pas ça, en tout
13 cas avec monsieur Charest ce n'était pas ça, je
14 l'ai vu quatre (4) fois dans un an, véritablement
15 pour des rencontres significatives qui ont duré au
16 moins une heure.
- 17 Q. Hum hum.
- 18 R. Ce n'est pas gros, là.
- 19 Q. Nous y reviendrons.
- 20 R. Ce n'est pas gros, là. Alors là, ça a été une heure
21 et demie, ça a été la plus longue rencontre que
22 j'ai eue avec lui...
- 23 Q. Oui.
- 24 R. ... et j'avais besoin de lui expliquer mes... mon
25 insatisfaction par rapport à un certain nombre de

1 situations qui touchaient des gens qui étaient près
2 de lui, Denis Roy...

3 Q. Hum hum.

4 R. ... Fava, monsieur Fava et monsieur Rondeau et,
5 bon, j'avais une direction, puis c'était la...
6 monsieur Charest m'a donné cette direction.

7 Q. D'accord.

8 R. Bon. Mais j'aurais pu quitter puis, écoutez, si
9 c'était à refaire, je l'aurais fait, mais il y
10 avait des espoirs qui étaient grands et qui étaient
11 précisément ceux qui m'avaient amené en politique.

12 Q. Mais ma question au tout début était quand même :
13 Vous n'avez pas cherché conseil? Vous n'avez pas
14 cherché à vous confier à quelqu'un pour vous aider
15 à réfléchir à travers toute cette période-là à
16 l'époque?

17 R. Je ne pouvais pas aller chercher de meilleurs
18 conseils qu'auprès de Jean Charest, là.

19 Q. D'accord. C'est votre réponse.

20 R. Il n'y a rien qui bat ça, là.

21 Q. J'ai compris.

22 R. Jean Charest est avocat, longue expérience
23 politique, c'est mon chef, c'est mon premier
24 ministre, je ne vois pas comment une quelconque...
25 à moins d'avoir des éléments d'illégalité clairs,

1 à mon avis ce n'était pas illégal, c'était... ce
2 n'était pas conforme à mes normes éthiques à moi,
3 mais nous nommions quand même des gens qui avaient
4 des aptitudes et qui étaient, légalement parlant,
5 qualifiés pour occuper les postes.

6 Q. D'accord.

7 Je vais aborder avec vous maintenant certaines
8 dates, notamment concernant la promotion de juge,
9 et je vais vous demander de nous indiquer avec le
10 plus de précisions possible les dates de certaines
11 rencontres auxquelles vous avez fait allusion hier.
12 Alors... et je vais vous demander sans les nommer,
13 ce n'est pas nécessaire.

14 Vous avez rencontré... avez-vous rencontré des
15 juges dans le but de formuler une recommandation
16 quant à la position du juge en chef à la Cour du
17 Québec?

18 R. Oui.

19 Q. Combien de juges?

20 R. J'ai rencontré un, deux (2), trois (3), quatre (4),
21 cinq (5). Cinq (5).

22 Q. Cinq (5) juges pour le poste de juge en chef?

23 R. Oui, mais ce n'était pas nécessairement des
24 candidats, là, c'était des juges qui voulaient me
25 parler...

- 1 Q. D'accord.
- 2 R. ... pour me dire qu'un tel était un candidat
3 valable, un tel était un candidat valable.
- 4 Q. D'accord.
- 5 Est-ce que c'est vous qui aviez approché ces
6 juges-là ou c'est eux qui vous ont approché?
- 7 R. J'avais approché Claude Chicoine, qui était une
8 connaissance de mon adjoint parlementaire, Pierre
9 Moreau. Pierre m'avait dit : «Claude Chicoine, à
10 Longueuil, c'est une candidature remarquable, il
11 est très informé, juge en... il a été juge
12 coordonnateur, une vaste connaissance de la Cour,
13 un juge très respecté.»
- 14 Alors, j'avais contacté, peut-être pas
15 personnellement, mais j'avais sollicité un dîner
16 avec le juge Chicoine...
- 17 Q. O.K.
- 18 R. ... à Longueuil, on s'est vu, c'est peut-être à
19 Montréal aussi, mais je me souviens de l'endroit où
20 on était, là, un petit cubicule avec des... pas des
21 chaises, mais au restaurant, là, des coussins,
22 là... des banquettes!
- 23 Q. Des banquettes?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Et c'était à quel restaurant, ça?

- 1 R. Ah, c'était peut-être au Hyatt, peut-être, ou à
2 l'Omni, là, en tout cas, c'est les hôtels où
3 j'allais à Montréal.
- 4 Q. Ça va.
- 5 R. Le juge Chicoine, ça c'est clair. J'ai aussi
6 rencontré...
- 7 Q. Mais je vous ai dit ce n'est pas nécessaire de les
8 nommer...
- 9 R. Ah bon, ça va.
- 10 Q. ... je...
- 11 R. J'ai aussi rencontré une juge...
- 12 Q. Oui.
- 13 R. ... à Montréal, on avait dîné sur la terrasse de la
14 Place des Arts...
- 15 Q. Hum hum.
- 16 R. ... au Musée d'art contemporain. J'avais rencontré
17 trois (3) juges à Québec.
- 18 Q. Alors, dans ces cas-là, vous avez parlé du juge
19 Chicoine, vous avez mentionné son nom, vous avez...
20 pas vous personnellement, mais c'est ça, quelqu'un
21 de votre bureau a communiqué avec ce juge-là, je
22 parle toujours des juges... de la nomination juge
23 en chef.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Le juge Chicoine vous l'avez rencontré à cet

1 effet-là?

2 R. Le juge en chef adjoint, je m'excuse, là, on se...

3 Q. Oui.

4 R. Vous parlez du juge en chef adjoint ou du juge en
5 chef?

6 Q. On parlait de juge en chef.

7 R. Ah, O.K.!

8 Q. On parle de la nomination de juge en chef. Vous
9 m'avez dit quatre (4), cinq (5)?

10 R. Non, je m'excuse, je répondais à la question juge
11 en chef adjoint.

12 Q. D'accord.

13 Alors, on va préciser. Ma question portait sur le
14 juge en chef de la Cour du Québec. Avez-vous eu des
15 rencontres avec qui que ce soit avant de faire
16 cette recommandation-là? Vous nous avez dit hier
17 que c'était votre recommandation?

18 R. Oui, bien écoutez, au fond il y a peut-être un lien
19 parce qu'en quelque part les deux (2) processus
20 évoluaient pas mal en même temps, on avait deux (2)
21 juges en chef à remplacer, l'adjoint Chambre civile
22 et juge en chef point...

23 Q. Oui.

24 R. ... pour des mandats de sept (7) ans, ça tombait en
25 même temps ou à peu près.

- 1 Q. Oui.
- 2 R. Alors, je me souviens qu'à chaque fois que je
3 rencontrais les juges dans le cadre des discussions
4 dont je viens de parler, on parlait aussi de juges
5 en chef de la Cour comme telle et, si je me
6 souviens bien, la juge que j'avais rencontrée à
7 Montréal, à la Place des Arts, était une juge qui
8 appartenait à la Chambre jeunesse, donc c'était
9 forcément dans le contexte de juge en chef et non
10 pas Chambre civile.
- 11 Q. D'accord. Donc et vous avez...
- 12 R. On peut dire que les... je parlais aux juges des
13 deux (2) situations, les juges étaient très
14 conscients qu'il y avait deux (2) importantes
15 nominations à faire...
- 16 Q. D'accord.
- 17 R. ... à la tête de la Cour du Québec.
- 18 Q. Et vous les avez rencontrés dans le but d'obtenir
19 leurs conseils, d'obtenir leur avis quant à des
20 nominations possibles ou des noms qui peut-être
21 circulaient?
- 22 R. Exact.
- 23 Q. D'accord. Et c'est...
- 24 R. Il y avait beaucoup de noms qui étaient évoqués à
25 l'occasion de ces rencontres-là.

- 1 Q. D'accord.
- 2 Et c'est à la suite de ces rencontres-là que vous
- 3 avez formulé le... vous avez pris la décision de
- 4 faire la recommandation du juge Gagnon?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. À la... juge en chef à la Cour du Québec?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Ça venait de vous?
- 9 R. Oui, oui, tout à fait.
- 10 Q. Alors...
- 11 R. Monsieur Charest l'a appris le vingt-quatre (24)
- 12 septembre, quand on a annoncé sa nomination.
- 13 Monsieur Charest n'a rien eu à voir là-dedans et
- 14 puis la nomination... en tout cas, je me souviens
- 15 qu'au Conseil des ministres du vingt-quatre (24)
- 16 septembre il en a été question, c'est là que
- 17 monsieur Charest m'avait demandé qui était ce Guy
- 18 Gagnon qui était nommé et qui était annoncé la même
- 19 journée publiquement.
- 20 Q. D'accord.
- 21 R. Je lui avais expliqué que c'était un juge de
- 22 l'Abitibi qui avait siégé dans les trois (3)
- 23 chambres, il siégeait dans les trois (3) chambres,
- 24 il était très, très, très respecté par tout le
- 25 monde, tous les juges en... les juges que j'avais

1 rencontrés m'en avaient parlé spontanément, et puis
2 j'avais rencontré monsieur le juge Gagnon au
3 Sheraton Laval, je l'ai vu une fois.

4 Q. D'accord.

5 Alors, vous avez fait cette recommandation-là.
6 Alors si je comprends bien, les seules personnes
7 que vous aviez consultées avant d'arrêter cette
8 décision-là précise pour le juge en chef, c'est des
9 juges qui étaient déjà à la Cour du Québec?

10 R. Oui.

11 Q. D'accord. Et vous vouliez vous...

12 R. On n'a pas le choix.

13 Q. Vous vouliez vérifier avec eux qui étaient les
14 personnes qui, à leurs yeux aussi, pouvaient
15 remplir cette fonction-là de façon...

16 R. Oui, puis ce n'était pas tout le monde qui voulait
17 aller... le poste de juge en chef ou juge en chef
18 adjoint n'intéressait pas tous les juges de la Cour
19 du Québec, ils sont deux cent soixante-dix (270)...

20 Q. Hum hum.

21 R. ... et il y en a plusieurs pour qui ça avait plus
22 ou moins d'importance. Ce n'est pas tous les juges
23 qui veulent être juges en chef et je pense qu'avec
24 les discussions que j'ai eues avec les cinq (5),
25 six (6) juges dont j'ai parlé, là, on a fait le

- 1 tour pas mal, oui.
- 2 Q. Et, simplement pour bien situer, les juges que vous
- 3 avez rencontrés, ce n'est pas nécessairement les
- 4 juges qui eux-mêmes souhaitaient...
- 5 R. Non.
- 6 Q. ... avoir le poste, mais...
- 7 R. Exact.
- 8 Q. ... c'est des juges qui vous ont parlé des
- 9 qualités...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... de...?
- 12 R. Certains que j'ai approchés d'office et d'autres
- 13 qui m'ont approché.
- 14 Q. D'accord.
- 15 Pour la nomination du juge en chef adjoint à la
- 16 Chambre civile, vous nous avez parlé du juge
- 17 Chicoine, qui était une des personnes que vous
- 18 aviez considérées, puis, encore une fois sans les
- 19 nommer, avez-vous rencontré d'autres juges, autres
- 20 que ceux que vous avez rencontrés dans le contexte
- 21 de la nomination du juge en chef ou est-ce que
- 22 c'était la même démarche?
- 23 R. C'était pas mal la même démarche.
- 24 Q. D'accord.
- 25 R. Oui.

1 Q. Donc, à une période donnée, donc nécessairement
2 avant le vingt-quatre (24) septembre, parce que le
3 vingt-quatre (24) septembre c'est le jour de la
4 nomination du juge en chef, vous avez eu ces
5 rencontres-là au préalable?

6 R. Exact.

7 Q. Et donc, on doit comprendre que les rencontres, que
8 vous aviez eues dans l'idée de nommer un juge en
9 chef adjoint à la Chambre civile, ont eu lieu à
10 cette même période-là?

11 R. Oui.

12 Q. D'accord.
13 Maintenant, je voudrais aborder avec vous le sujet
14 des...

15 Je vois -- je m'excuse -- je vois qu'il est onze
16 heures moins quart (10 h 45), Monsieur le
17 commissaire, peut-être, là, c'est un bon moment
18 pour prendre la pause?

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Si vous voulez.

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 Ça va. Jusqu'à onze heures (11 h).

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Très bien.

4 - - - - -

5 **10 h 45 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

6 **11 h 8 - REPRISE DE L'AUDITION**

7 - - - - -

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Merci. Veuillez vous asseoir.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA,**

12 procureur en chef :

13 Alors, on recommence.

14 Je voudrais peut-être terminer avec vous, maître
15 Bellemare, simplement sur la question des
16 nominations des juges en chef et juges en chef
17 adjoint.

18 Q. On a établi que, pour les rencontres concernant le
19 juge en chef, nécessairement les rencontres ont eu
20 lieu avant le vingt-quatre (24) septembre parce
21 qu'il a été nommé le vingt-quatre (24) septembre?

22 R. Oui.

23 Q. Ces rencontres-là, est-ce que vous êtes capable de
24 me dire si elles ont eu lieu en septembre, en août,
25 en juillet? Est-ce que vous êtes capable de me dire

1 ça?

2 R. Pas vraiment, il y en a probablement eu en juillet
3 et en août, peut-être surtout au mois d'août.

4 Q. Est-ce qu'il y en a eu au mois de septembre?

5 R. Peut-être qu'il y a eu des discussions au mois de
6 septembre concernant... mais j'en doute, parce que,
7 regardez, le juge en chef Guy Gagnon a été annoncé
8 le vingt-quatre (24) septembre, alors peut-être au
9 début septembre en ce qui le concerne. En ce qui
10 concerne le juge Simard, c'était réglé le deux (2)
11 septembre, donc il n'en a pas été question après.

12 Q. D'accord.

13 Et avec le juge Simard, avez-vous consulté des
14 juges, des nouveaux juges en chef par exemple ou
15 avez-vous fait quelques démarches à cet égard-là?

16 R. Je ne comprends pas votre question.

17 Q. Avant de nommer le juge Simard?

18 R. Oui.

19 Q. Avez-vous fait une quelconque démarche concernant
20 sa nomination auprès de la cour?

21 R. Oui, j'en ai fait, oui...

22 Q. Qu'est-ce que vous avez fait?

23 R. ... j'ai consulté des juges.

24 Q. Vous avez consulté des juges?

25 R. Pas par rapport au juge Simard, mais par rapport au

1 poste à combler.

2 Q. Mais c'est ça ma question. Ma question, c'est :
3 une fois que le juge en chef a été nommé, monsieur
4 le juge Gagnon...

5 R. Oui.

6 Q. ... est-ce que vous avez consulté ou comment est-ce
7 que vous avez établi un lien quelconque avec le
8 nouveau juge en chef concernant le juge en chef
9 adjoint qui allait être nommé?

10 R. Pas véritablement, on en a parlé, mais c'était le
11 juge Simard qui était... qui était là, qui était...
12 c'était décidé.

13 Q. D'accord.

14 R. Alors, si j'en ai parlé avec le juge Gagnon, c'est
15 probablement uniquement pour l'en informer.

16 Q. Pour l'informer que le choix a été fait?

17 R. Oui.

18 Q. Avez-vous demandé son avis de quelque façon que ce
19 soit?

20 R. Non.

21 Q. Ça va. Maintenant, alors, vous avez dit que les
22 rencontres ont eu lieu fort probablement en août,
23 est-ce que j'ai raison d'avoir compris ça?

24 R. Bien, j'essaie de voir, là. C'est certainement à
25 l'été deux mille trois (2003), juillet, août.

- 1 Q. Ça peut être en juillet également?
- 2 R. Ce n'est pas impossible aussi que, pour ce qui est
3 du juge Gagnon, du juge en chef, il y ait eu des
4 discussions après le deux (2) septembre, mais il
5 n'y en a pas eu avec monsieur Charest en tout cas.
6 On n'a pas parlé, monsieur Charest et moi, le deux
7 (2) septembre du juge en chef de la cour, on a
8 parlé du juge en chef chambre civile seulement.
- 9 Q. Du juge en chef adjoint, là?
- 10 R. Exact.
- 11 Q. Alors, quand vous dites que vous avez parlé du
12 juge... je veux juste bien comprendre ce que vous
13 voulez dire. Vous avez parlé du juge en chef
14 adjoint chambre civile seulement avec qui?
- 15 R. Monsieur Charest.
- 16 Q. Avec monsieur Charest?
- 17 R. Le deux (2) septembre.
- 18 Q. D'accord.
- 19 R. On n'a pas parlé du juge en chef de la cour, encore
20 moins monsieur Gagnon.
- 21 Q. D'accord. Jamais avec monsieur Charest?
- 22 R. Non, sauf le vingt-quatre (24) quand on l'a
23 annoncé. Il m'a demandé c'était qui ce Guy Gagnon
24 là.
- 25 Q. D'accord.

1 Je voudrais revenir avec vous à la pièce 6, vous
2 l'avez?

3 R. Oui.

4 Q. Vos notes manuscrites.

5 R. Oui.

6 Q. Simplement pour vous permettre de nous expliquer
7 pourquoi vous rédigez ces notes-là le soir de votre
8 démission?

9 R. Le jour de ma démission, le vingt-sept (27) avril
10 deux mille quatre (2004)... -- je peux vous
11 expliquer un petit peu comment ça s'est passé,
12 c'est important pour que vous puissiez comprendre
13 les notes -- j'ai... je me suis levé le matin, j'ai
14 rédigé ma lettre de démission sur l'ordinateur. Je
15 suis arrivé au cabinet, j'ai remis ma lettre de
16 démission à mon chef de cabinet qui est allé la
17 porter au cabinet de monsieur Charest.

18 Monsieur Charest m'appelle vers midi et demie
19 (12 h 30), il dit : «Marc, il dit, j'ai reçu une
20 lettre, je ne l'ai pas ouverte et je veux te
21 rencontrer». Alors, je lui ai dit : «Tu peux
22 l'ouvrir, même tu devrais l'ouvrir» -- je pensais
23 qu'il l'avait ouverte de toute façon -- j'ai dit :
24 «Si tu veux me rencontrer pour savoir un petit peu
25 plus pourquoi je m'en vais, c'est beau, mais si tu

1 veux me rencontrer pour me faire changer d'idée, ça
2 ne donne rien, je suis déjà parti.» Alors, «Viens
3 me voir tout de suite, tout de suite», parce qu'il
4 disait qu'il avait une rencontre importante à
5 Montréal cette journée-là et puis... alors, je ne
6 pouvais pas avant quatre heures (4 h 00), je suis
7 arrivé à son cabinet à quatre heures (4 h 00), ça
8 prenait un certain temps, j'ai expliqué à sa
9 secrétaire que j'avais un point de presse à cinq
10 heures trente (5 h 30) où j'annonçais mon... ma
11 démission et, là, on a eu une rencontre seul à seul
12 pendant à peu près vingt (20) minutes et, après ça,
13 on a passé dans un bureau attenant où, là, tous ses
14 conseillers politiques étaient, pour voir qu'est-ce
15 que j'allais dire et qu'est-ce que lui allait dire
16 par rapport à ma démission.

17 Et après le point de presse, j'ai été avec mon
18 adjoint parlementaire, Pierre Moreau, pendant à peu
19 près une heure dans son bureau parce que je n'avais
20 pas de bureau au Parlement, moi, les ministres
21 n'ont pas de bureau au Parlement. Alors, quand on
22 va au Parlement, on essaie d'aller chez un député,
23 là, et le député où j'allais c'était Pierre Moreau,
24 alors j'ai été avec Pierre pendant à peu près une
25 heure.

1 Après ça, je suis rentré à la maison et, là, j'ai
2 écouté le match de hockey, un match des séries ce
3 soir-là, vingt-sept (27) avril, et je me suis dit
4 : il faut que je me garde des notes de certaines
5 choses parce que ça a été une année, moins deux (2)
6 jours, mais ça a été quand même une année où il
7 s'est passé pas mal de choses, en tout cas, pour
8 moi, ça a été une année percutante où j'ai vécu
9 beaucoup de choses. Alors, j'ai pris un stylo, un
10 stylo bleu, et une tablette et j'ai écrit à
11 l'endos, j'écoutais le match de hockey en même
12 temps.
13 Alors, j'ai écrit à ce moment-là peut-être
14 soixante-quinze (75), quatre-vingts pour cent (80%)
15 de ce qu'il y a sur le carton, puis j'ai laissé la
16 tablette tout près et, au cours des jours qui ont
17 suivi, j'ai rajouté des choses. Je ne pourrais pas
18 vous dire quoi exactement ou quelles lignes, quels
19 mots, mais j'ai rajouté, j'écrivais de temps en
20 temps, dire : ça, il faut que j'écrive ça, il faut
21 que j'écrive ça, puis ça a resté là. Ça fait que,
22 quand je suis retourné au bureau, c'était fait.
23 J'ai écrit ça parce que je me suis dit on ne sait
24 jamais ce qui peut arriver, on ne sait jamais ce
25 qui peut être dit par rapport à certaines choses

1 qui s'étaient passées dans le cadre de mon mandat,
2 essentiellement trois (3) choses qui, pour moi,
3 étaient importantes, la question des nominations,
4 n'était peut-être pas la plus importante, il y
5 avait surtout cette histoire d'intervention dans un
6 procès, là, Denis Roy, les nominations puis le
7 Projet de loi 35.

8 Alors, en gros, c'était ça, je voulais garder
9 certaines choses là-dessus puis j'ai gardé ça au
10 fil des années.

11 Q. Vous avez gardé ça pour vous garder une mémoire par
12 vos notes?

13 R. J'ai une bonne mémoire, mais ce n'est pas mauvais
14 d'avoir des écrits et puis, bon, en politique, on
15 a des amis, on n'a pas juste des amis, je m'en
16 rends bien compte aujourd'hui, et ce n'est pas
17 mauvais des fois d'avoir... trop fort ne casse pas
18 comme on dit.

19 Q. Hum hum.

20 R. Mais je suis en mesure de vous donner de mémoire
21 beaucoup plus d'informations que ce qu'il y a sur
22 les notes, je n'ai pas vraiment besoin des notes.
23 On m'a assigné en me demandant d'apporter les
24 documents pertinents, j'ai apporté les notes, mais
25 je n'ai pas besoin des notes.

- 1 Q. Vous n'avez pas pensé avec le temps, vous avez
2 écrit ça sur un carton...
- 3 R. Hum hum.
- 4 Q. ... en regardant le match de hockey que vous avez
5 dit?
- 6 R. On a perdu, d'ailleurs.
- 7 Q. Bon. Une bonne chose.
- 8 R. On a été éliminé le match suivant de l'année où
9 Tampa Bay a gagné la coupe, je pense, on a été
10 battu par...
- 11 Q. Vous vous souvenez quand même de l'événement?
- 12 R. Bien oui.
- 13 Q. C'est resté marqué dans votre esprit?
- 14 R. Bien, je me souviens de cette journée-là,
15 évidemment, de A à Z, mais disons que ça... on a
16 perdu.
- 17 Q. Et avec...
- 18 R. Une journée plutôt négative à plusieurs égards.
- 19 Q. Et quand vous étiez remis de vos émotions de la
20 perte du match, est-ce que vous avez pensé
21 peut-être de transcrire ces notes-là...
- 22 R. Non.
- 23 Q. ... dans une forme plus élaborée, avec plus de
24 détails?
- 25 R. Non.

- 1 Q. Parce que c'était des notes que vous avez rédigées
2 dans le but de vous aider, peut-être dans cinq (5)
3 ans, dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans, à
4 vous situer?
- 5 R. Écoutez, c'était... je ne prends jamais de notes ou
6 très peu, même dans mes dossiers quand je plaide,
7 j'ai une bonne mémoire, je m'en sers, tout le monde
8 le sait, et puis... mais on ne sait jamais, il peut
9 arriver quelque chose, il peut arriver un accident,
10 il peut arriver un... moi, je défends des victimes
11 de la route, là, j'ai un traumatisé crânien sur
12 trois (3) dans mon bureau qui ne se souvient pas de
13 son nom. Alors, je me dis : bon, on ne sait jamais
14 ce qui peut arriver, on peut être victime d'un
15 accident, on peut avoir besoin éventuellement de se
16 référer à des notes, et ça a été quand même une
17 année importante pour moi et puis j'avais pris ces
18 notes-là.
- 19 Q. Bon. Mais vous n'avez jamais...
- 20 R. Il y avait des extraits des notes d'ailleurs où
21 j'ai de la difficulté à comprendre même mon... ce
22 que j'ai écrit parce que j'ai fait ça... je n'ai
23 pas fait ça de façon très ordonnée, là.
- 24 Q. Hum hum.
- 25 R. J'écris des notes et j'y vais, puis j'écris le

1 détail de tout, puis j'étais parti moi, là, là,
2 j'étais parti et puis la page était tournée et,
3 quand je tourne la page, c'est... c'est
4 généralement assez... assez clair.

5 J'ai été au bureau le trois (3) mai, lundi matin à
6 huit heures (8 h 00), puis je rencontrais mes
7 clients puis c'était pour moi terminé, je n'ai pas
8 l'habitude de m'accrocher au passé.

9 Q. Est-ce que je peux vous demander où vous l'avez
10 gardé ce document-là, à quel endroit?

11 R. Je l'ai gardé chez moi. J'ai... j'ai quelques
12 médailles qu'on m'avait données en France, quand
13 j'étais allé pour le 400^{ième}, des photos
14 d'assermentation, puis des choses comme ça, et puis
15 ce carton-là est là, il est dans mes affaires.

16 Q. Et vous ne l'avez pas retouché depuis le mois de
17 mai...

18 R. Ah non non.

19 Q. ... deux mille quatre (2004)?

20 R. Exact. Je vous dis le trois (3) mai parce que
21 c'est clair que ça a été le soir de ma démission
22 pour l'essentiel. J'ai écrit ça comme ça, puis...
23 puis je l'ai retouché, ça a traîné sur le comptoir,
24 puis je... je l'ai retouché quelques fois, puis
25 quand je suis retourné au bureau, c'était fini.

1 Moi, je n'ai pas... je n'ai pas élaboré sur... sur
2 mon expérience politique. Ça... j'ai appris des
3 choses en politique, pas toujours des choses très
4 agréables...

5 Q. Hum hum.

6 R. ... j'ai vécu une expérience. C'est terminé, je
7 suis... je suis un avocat maintenant et...

8 Q. O.K.

9 R. C'est ça.

10 Q. Simplement revenir à un détail précis.

11 Nous avons parlé de plusieurs personnes qui étaient
12 dans votre entourage lorsque vous étiez ministre...

13 R. Hum hum.

14 Q. ... vous avez mentionné le nom de monsieur Lalande,
15 pouvez-vous nous dire quand vous lui avez parlé
16 pour la dernière fois?

17 R. Je l'ai salué il y a à peu près un mois au Cochon
18 Dingue sur Maguire à Sillery, comme ça, pas plus.
19 Ce n'est pas une personne que je fréquente, ni
20 avant, ni après l'expérience politique.

21 Q. D'accord.

22 Alors, vous l'avez rencontré au Cochon Dingue, vous
23 dites, à Sillery?

24 R. Oui.

25 Q. Celui...

1 R. Sur Maguire.

2 Q. Pardon? Sur Maguire.

3 R. Il était là, il était au restaurant, je sortais,
4 puis il sortait aussi, on s'est salué, puis c'est
5 tout.

6 Q. D'accord. Vous n'avez pas dîner ou souper
7 ensemble? Ce n'était pas...

8 R. Ah non, non.

9 Q. Vous vous êtes simplement croisés sur le chemin?

10 R. Oui. Monsieur Lalande est un... a été un
11 adversaire politique... bien, «politique», surtout
12 juridique parce que j'ai, dans ma carrière, pris
13 des recours assez nombreux contre la Commission des
14 lésions professionnelles, la SAAQ. Je représente
15 les victimes d'accidents, j'en ai représenté à peu
16 près dix mille (10 000) depuis trente (30) ans, ou
17 conseillé, et cetera. Alors, monsieur Lalande
18 était président de la SAAQ, alors il m'a... il m'a
19 assez bien connu quand il était président de la
20 SAAQ, mais pas personnellement, là, comme
21 adversaire. Après ça, il est allé à la Commission
22 de... d'appel en matière de lésions
23 professionnelles.

24 Et puis quand je l'ai... quand j'ai été nommé
25 ministre, j'ai demandé à monsieur Dicaire de... de

1 proposer à monsieur Lalande de venir comme
2 sous-ministre adjoint pour s'occuper des tribunaux
3 administratifs, non pas parce que c'était un ami,
4 parce que ça ne l'était pas, mais parce que je lui
5 reconnais une grande compétence. Pas... ce n'est
6 pas un expert en droit comme Yves Ouellet ou comme
7 Patrice Garant, mais c'est un... c'est un homme
8 qui, à mon avis, a toutes les qualifications pour
9 le poste, en ce sens qu'il est avocat, qu'il est
10 compétent en droit, il est... il a présidé des
11 organismes importants et, au point de vue de
12 l'organisation de la justice administrative, c'est
13 définitivement une tête. Alors, c'est pour ça
14 qu'il a... qu'il a accepté de venir pour essayer de
15 réaliser cette... cette réforme-là.

16 Il est arrivé, je pense, à... je pense qu'il est
17 arrivé un mois après moi, quelque part comme à la
18 fin mai, début juin. Et puis rapidement, là, il
19 s'est mis à l'ouvrage là-dessus, puis il
20 rencontrait tout le monde, puis c'est là qu'il a...

21 Q. Est-ce que c'est vous qui l'avez recommandé à ce
22 poste-là?

23 R. Oui oui oui, bien sûr. Et c'était important, et je
24 l'avais aussi recommandé comme sous-ministre en
25 titre, mais ce n'est pas lui qui a été retenu, et

- 1 je l'avais appris le dernier, le deux (2) octobre,
2 de là mon appel au Premier ministre pour lui dire :
3 «Je ne nomme pas mes juges, je ne nomme pas mon
4 sous-ministre, qu'est-ce que je fais ici au juste?»
5 Q. D'accord.
6 R. Le deux (2) octobre.
7 Q. Alors, vous avez dit il y a environ un mois vous
8 l'avez croisé?
9 R. Oui.
10 Q. Vous... est-ce que vous vous souvenez de la date
11 exacte?
12 R. Non.
13 Q. C'était au mois d'août? Au mois de juillet?
14 R. Bien là, on est quoi, là? On est en septem...
15 Q. On est le vingt-cinq (25).
16 R. On est en août.
17 Q. Oui.
18 R. Bon. Début du mois d'août, je pense.
19 Q. Au début du mois d'août.
20 Et avant cette date-là, vous l'avez rencontré à
21 quel moment?
22 R. Monsieur Lalonde, avant cette date-là, «ouf!», aïe,
23 ça fait longtemps.
24 Q. Je vais essayer de vous aider, puis... pour...
25 R. Oui oui.

- 1 Q. ... nous aider, nous, à préciser. Alors, vous avez
2 fait les allégations qui concernent les travaux de
3 cette Commission le dix (10) avril pour la première
4 fois...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... nous avons vu ça hier.
7 Alors, nous avons la date du dix (10) avril?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Nous avons la date du vingt-cinq (25) août. Nous
10 avons situé une rencontre au début du mois d'août,
11 vous l'avez dit...
- 12 R. Attendez, le trois (3) avril... qu'est-ce qui s'est
13 passé le dix (10) avril?
- 14 Q. Le dix (10) avril, vous avez fait vos déclarations
15 qui ont... les allégations concernant les
16 nominations des juges, c'est la première entrevue
17 que vous accordiez. Vous avez expliqué hier...
- 18 R. Oui oui, le samedi...
- 19 Q. ... dix (10), onze (11), douze (12)...
- 20 R. ... dix (10) avril à Denis Doucet.
- 21 Q. ... exactement.
- 22 R. O.K.
- 23 Q. Alors, vous avez le dix (10) avril et nous avons le
24 vingt-cinq (25) août aujourd'hui...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. ... comme dates de référence.
- 2 R. O.K.
- 3 Q. Vous avez... vous l'avez croisé au début du mois
- 4 d'août?
- 5 R. Hum hum.
- 6 Q. Entre le début du mois d'août et le dix (10) avril,
- 7 l'avez-vous rencontré?
- 8 R. Non.
- 9 Q. Jamais?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Entre le dix (10) avril et le vingt-sept (27)
- 12 avril... dix (10) avril deux mille dix (2010) et le
- 13 vingt-sept (27) avril deux mille quatre (2004),
- 14 l'avez-vous rencontré?
- 15 R. Écoutez, j'ai fait une campagne électorale à la
- 16 mairie de Québec en deux mille sept (2007). En
- 17 deux mille sept (2007), non. En deux mille cinq
- 18 (2005), il y avait beaucoup de monde autour de moi
- 19 à ce moment-là et puis monsieur Lalonde avait amené
- 20 des idées. Il y avait une espèce de Comité de
- 21 sages qu'on avait formé avec plusieurs personnes
- 22 d'expérience et puis il y a eu... je pense que
- 23 monsieur Lalonde faisait partie de ce Comité-là.
- 24 Mais à l'époque, il n'était plus à la Justice, il
- 25 était rendu au Conseil des aînés. Alors, du fait

1 de cette fonction, bien là, évidemment, il était
2 discret.

3 Il n'a pas joué un rôle... je l'ai peut-être croisé
4 une fois ou deux (2) à l'occasion de la campagne
5 électorale, mais ce n'était pas significatif.

6 Q. Est-ce qu'on doit comprendre donc de ce que vous
7 nous dites, c'est qu'essentiellement vous n'avez
8 pas vraiment de contact avec ce monsieur-là?

9 R. C'est ça.

10 Q. Et la rencontre du début du mois d'août était une
11 rencontre par hasard?

12 R. Oui oui oui.

13 Q. Avez-vous discuté de quoi que ce soit à ce
14 moment-là?

15 R. Non non non, on s'est salué simplement, on n'était
16 pas à la même table.

17 Q. Vous n'avez pas discuté des questions qui
18 concernent...

19 R. Non.

20 Q. ... cette Commission d'enquête?

21 R. Non, mais j'ai vu qu'il a fait des... des
22 déclarations publiques.

23 Q. Oui.

24 R. Je pense qu'il a écrit une lettre concernant le
25 projet de Loi 35 en réponse au président de la FTQ

- 1 qui disait que personne était d'accord avec le
2 projet de loi. Je pense qu'il a réagi à ça.
3 Et je pense qu'il a aussi fait une entrevue ou deux
4 (2) à la télé.
- 5 Q. Mais vous, vous n'avez pas eu de discussion avec
6 lui concernant aucun de ces sujets-là?
- 7 R. Non non. Bien, j'en ai eu à l'époque.
- 8 Q. Non, mais moi, je parle...
- 9 R. Pas récemment, non.
- 10 Q. Récemment, non, c'est ce que vous nous dites?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Je veux maintenant vous parler des nominations...
13 de la nomination du Juge Marc Bisson en
14 particulier.
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Alors, vous nous avez dit qu'à toutes fins utiles,
17 la décision était prise le deux (2) septembre deux
18 mille trois (2003) en ce qui vous concerne?
- 19 R. ...
- 20 Q. La décision...
- 21 R. Oui oui oui.
- 22 Q. ... a été prise le deux (2) septembre...
- 23 R. Oui.
- 24 Q. ... vous avez compris à ce moment-là c'est ça qui
25 arrive?

1 R. Exact.

2 Q. C'est exact?

3 Et vous n'avez aucun souvenir quant à la manière
4 que votre décision de recommander sa nomination
5 s'est rendue au Conseil des ministres. Est-ce que
6 c'est exact?

7 R. Non, la manière, vous voulez dire le canal
8 administratif et...

9 Q. Bien, ce que vous avez fait...

10 R. Non.

11 Q. ... quand vous l'avez fait, comment vous l'avez
12 fait?

13 R. Non, bien là, ce n'est pas... ce n'est pas moi qui
14 fais ça, là.

15 Q. D'accord.

16 Vous ne vous souvenez pas d'avoir dit...

17 R. Non, mais c'est parce que ce n'est pas moi qui fais
18 ça. Quand le Ministre décide, un choix est fait,
19 il est énoncé dans des réunions avec le
20 sous-ministre qui s'occupe, lui... qui est en
21 poste, par rapport à la personne qui est
22 responsable des concours, que ce soit Pierre
23 Legendre, ou que ce soit madame Breton, ou que ce
24 soit... le choix est donné, il est annoncé
25 privément...

1 Q. Vous souvenez-vous...

2 R. ... à l'intérieur de la machine, puis là ça part.
3 Puis à un moment donné, on se retrouve... à un
4 moment donné, au Conseil des ministres, on voit que
5 le nom est dans les feuilles jaunes à la fin, où
6 là, il y a tous les noms de nominations, et c'est
7 tout.

8 Q. Et...

9 R. Et moi, je ne suis pas le... je sais que ça se
10 fait, mais il y a beaucoup de monde qui travaille
11 dans un ministère.

12 Q. D'accord.

13 Mais vous, avez-vous un souvenir d'avoir dit à
14 quelqu'un...

15 R. Non.

16 Q. ... bon, voici mon choix pour ce concours-là, c'est
17 monsieur Bisson. Vous souvenez-vous à qui vous en
18 avez parlé?

19 R. ...

20 Q. Vous aviez déjà, à ce moment-là, fait une
21 nomination à la Cour du Québec, madame
22 Vadeboncoeur?

23 R. Oui.

24 Q. Donc, vous savez un peu comment la procédure
25 fonctionne à ce moment-là, vous êtes familier un

- 1 peu avec ça, vous l'avez fait au moins une fois?
- 2 R. Oui, je sais, mais le ministre décide et...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... après ça, bien, les... il y en a qui exécutent
- 5 la décision.
- 6 Q. Quand le ministre arrête son choix, vous savez
- 7 qu'il y a des vérifications qui sont faites, par
- 8 exemple auprès du Barreau, auprès des services
- 9 policiers, vous êtes au courant de ça?
- 10 R. Je sais qu'il y a des vérifications qui se font,
- 11 mais ce n'est pas moi qui les demande, là, ce n'est
- 12 pas moi qui coordonne ça.
- 13 Q. Ce n'est pas vous qui les demandez personnellement,
- 14 mais vous en obtenez les résultats? Si vous avez
- 15 choisi de nommer X...
- 16 R. J'ai eu une seule fois un résultat... quand les
- 17 résultats sont favorables, on ne m'en parle pas de
- 18 façon particulière. Quand... j'ai eu une seule
- 19 fois, en deux mille quatre (2004), un nom qui
- 20 m'était revenu, un rapport qu'on m'avait fait sur
- 21 un candidat qui avait... qui avait un problème, qui
- 22 avait été condamné pour une infraction à une
- 23 vieille loi, la Loi de l'assurance chômage, en
- 24 quatre-vingt-un (81), quatre-vingt-deux (82), de
- 25 mémoire, et puis ça avait... bon, à ce moment-là,

1 on savait qu'il y avait un problème pour cette
2 personne-là. Mais en dehors de ça, je ne suis pas
3 informé de... personnellement des enquêtes.

4 Q. D'accord.

5 Donc, quand un problème surgit vous en êtes
6 informé, autrement vous n'en êtes pas informé?

7 R. C'est ça. Mais je sais qu'il y a des vérifications
8 qui se font, c'est normal.

9 Q. D'accord.

10 Mais ce que je vous... ce que je vous demande c'est
11 vous, à votre niveau, vous prenez une décision,
12 ensuite, si on peut dire, le système se met en
13 place, agit suite à votre décision, et ce que vous
14 nous dites, c'est qu'à moins d'une difficulté ou
15 d'un problème, ça ne vous revient pas?

16 R. C'est ça.

17 Q. Et s'il y a une difficulté ou un problème, et vous
18 avez évoqué un cas, vous avez dit...

19 R. Oui.

20 Q. ... je crois, en deux mille quatre (2004)...

21 R. Hum hum.

22 Q. ... c'est porté à votre attention...

23 R. Oui.

24 Q. ... autrement ça se rend au Conseil des ministres
25 une fois que vous avez décidé?

- 1 R. Ah, bien, il y a tout un parcours, là,
2 administratif...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... au niveau du ministère, après ça... puis après
5 ça, il y a madame Landry qui s'informe de c'est
6 qui, puis... oui.
- 7 Q. Mais ce que je veux dire, au niveau de... moi, je
8 parle de l'interaction avec vous en tant que
9 ministre. Vous, vous prenez une décision, vous
10 informez, vous avez dit, soit le sous-ministre,
11 soit madame Breton ou monsieur Legendre ou...
- 12 R. Andrée Giguère.
- 13 Q. ... madame Giguère?
- 14 R. Qui étaient les trois (3) qui étaient là quand
15 j'étais là.
- 16 Q. D'accord.
17 Alors, vous en informez ces personnes-là, c'est
18 votre souvenir, et eux font le nécessaire pour que
19 le tout soit acheminé éventuellement à la réunion
20 du Conseil des ministres. C'est comme ça que vous
21 comprenez ça?
- 22 R. Hum hum.
- 23 Q. Et vous, votre intervention, après la décision de
24 recommander un candidat particulier, vous
25 n'intervenez pas à moins d'une difficulté ou d'un

1 problème?

2 R. Exact.

3 Q. Comme vous avez dit, vous savez que les
4 vérifications se font, mais ce n'est pas vous qui
5 les faites...

6 R. Exact.

7 Q. ... ce n'est pas vous qui les ordonnez, c'est dans
8 le processus, ça se fait automatiquement?

9 R. Oui.

10 Q. C'est bien ça?

11 R. Oui.

12 Q. Et si, à un moment donné, il y a une difficulté,
13 vous en êtes informé, c'est bien ça?

14 R. Oui, bien c'est-à-dire que c'est arrivé une fois,
15 mais en principe, là, tout... tout se fait
16 correctement, là. Moi je n'ai pas de nouvelle
17 entre le moment où je dis que c'est ce candidat qui
18 sera recommandé et le moment où ça apparaît au
19 Conseil des ministres, même que les documents qu'on
20 a au Conseil des ministres, on les a le matin même
21 de la réunion, on n'a pas les... les documents de
22 nomination, on les a le matin quand on arrive.
23 C'est des feuilles jaunes, puis quand on quitte,
24 les feuilles jaunes, les documents restent là, là.

25 Q. D'accord. Donc, ils sont...

- 1 R. Alors, c'est le matin quand on arrive qu'on regarde
2 les nominations qui sont faites par un, par
3 l'autre, qui sont soumises au Conseil des
4 ministres.
- 5 Q. O.K.
- 6 R. Alors, moi, j'arrive puis là je vois que le nom de
7 tel juge est indiqué...
- 8 Q. D'accord.
- 9 R. ... en lien avec le choix qui a été fait
10 précédemment.
- 11 Q. D'accord.
- 12 Et donc, entre le deux (2) septembre deux mille
13 trois (2003) et le vingt-six (26) novembre deux
14 mille trois (2003), vous n'avez pas un souvenir
15 d'avoir eu à intervenir d'une quelconque façon dans
16 cette nomination-là?
- 17 R. Il est possible que madame Landry, parce que je
18 sais que madame Landry à chaque fois m'appelait,
19 s'informait c'était qui, puis ta-ta-ta, elle
20 était... elle était responsable des nominations au
21 bureau du Premier ministre, ça fait qu'elle
22 surveillait l'allégeance.
- 23 Q. D'accord.
- 24 Et dans ce cas ici, vous n'avez noté aucune
25 difficulté quant à cette nomination?

- 1 R. Pas de mémoire.
- 2 Q. D'accord.
- 3 R. Il y avait assez déjà pas mal de difficultés comme
- 4 ça, là.
- 5 Q. Dans le cas de madame la juge Gosselin -- quand je
- 6 parle de difficulté, c'est-à-dire vous à avoir à
- 7 intervenir?
- 8 R. À intervenir...
- 9 Q. À intervenir.
- 10 R. ... pour...
- 11 Q. Parce que vous avez dit «il y a assez de
- 12 difficultés comme ça», je comprends que vous
- 13 avez...
- 14 R. Non, non, ça marchait tout seul.
- 15 Q. ... vous nous avez expliqué...
- 16 R. Ça marchait tout seul.
- 17 Q. D'accord. Vous n'avez pas eu, vous, à intervenir?
- 18 R. Non.
- 19 Q. Très bien.
- 20 Madame la juge Gosselin-Després, je voudrais
- 21 apporter quelques précisions. Alors, vous dites
- 22 avoir eu une approche de monsieur Fava à la fin du
- 23 mois de décembre, ou ensuite après la période des
- 24 Fêtes, c'est ce que vous nous avez dit?
- 25 R. Oui, un ou l'autre.

- 1 Q. Est-ce que vous êtes capable de nous donner une
2 date...
- 3 R. Non.
- 4 Q. ... à laquelle il vous a approché?
- 5 R. Non, mais je sais que le retour... le retour en
6 classe, disons, là, s'est fait le cinq (5) janvier,
7 c'est la date de l'entrevue à Normand Delisle,
8 c'était le lundi du retour au travail, il y avait
9 l'histoire de Kanesatake, etc., et j'avais la
10 rencontre qui était prévue avec monsieur Charest le
11 huit (8) janvier, qui était un jeudi, et j'en avais
12 parlé à monsieur Charest le huit (8) janvier.
13 Alors, c'était peut-être assez près du huit (8)
14 janvier aussi.
- 15 Q. D'accord.
- 16 Pour vous, le huit (8) janvier, c'est une date qui
17 peut vous aider à situer, c'est-à-dire c'est sûr
18 que c'est arrivé avant ça?
- 19 R. Ah oui.
- 20 Q. Parce que vous en avez parlé le huit (8), donc
21 forcément c'est arrivé avant le huit (8) janvier
22 deux mille quatre (2004)?
- 23 R. Oui. C'était la deuxième fois que je rencontrais
24 monsieur Charest depuis mon assermentation, si on
25 veut on peut appeler ça des rencontres...

- 1 Q. Je vais...
- 2 R. ... véritables, là...
- 3 Q. Je vais revenir sur ce sujet avec nous...
- 4 R. ... le huit (8) janvier.
- 5 Q. ... avec vous plus particulièrement.
- 6 Alors, monsieur Fava, à ce moment-là, est-ce qu'il
- 7 vous a informé que madame Gosselin-Després avait,
- 8 pour employer l'expression, passé le concours?
- 9 R. Oui, c'est ce qu'il m'avait dit...
- 10 Q. D'accord.
- 11 R. ... et puis qu'il fallait la nommer.
- 12 Q. Et dans ce cas ici, vous avez dit également que la
- 13 décision, à toutes fins utiles, était prise le huit
- 14 (8) janvier deux mille quatre (2004)?
- 15 R. À qui j'ai dit ça?
- 16 Q. Je vous dis, je vous suggère que c'est ce que vous
- 17 dites...
- 18 R. Oui, oui, oui.
- 19 Q. ... c'est-à-dire le huit (8) janvier la décision...
- 20 R. Oui, oui, j'en ai parlé...
- 21 Q. ... à toutes fins...
- 22 R. ... au Premier ministre...
- 23 Q. Oui.
- 24 R. ... j'en ai parlé au Premier ministre, puis au
- 25 sortir de cette rencontre-là, bien c'était...

- 1 Q. C'était décidé?
- 2 R. ... c'était madame Gosselin-Després qui allait
3 avoir le poste.
- 4 Q. D'accord.
- 5 Je veux revenir sur certaines dates avec vous. Je
6 vous réfère au cahier «Documents reliés aux
7 concours à la Cour du Québec»?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. À l'onglet 4. Nous avons vu certains de ces
10 documents hier. Je vous invite à aller à la page
11 125. Alors, nous avons vu hier... alors, vous avez,
12 à la page 125...
- 13 R. Hum hum.
- 14 Q. ... une lettre au juge Simard qui concerne la
15 nomination des gens au comité de sélection?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Une lettre au même effet à la page 126 à madame
18 Bibeau-O'Brien pour la même... le même but. Et à
19 la page 127 une autre... une autre lettre à la
20 représentante du Barreau, maître Jeanne Houde...
- 21 R. Hum hum.
- 22 Q. ... au même effet, et les lettres sont datées du
23 vingt-cinq (25) novembre. Et ensuite nous voyons,
24 à la page 128, une lettre encore datée du
25 vingt-cinq (25) novembre qui en informe la juge en

- 1 chef adjointe de la Chambre de la jeunesse, madame
2 Gaumond. C'est exact?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Et nous avons vu hier que, page 129, la
5 transmission de ce document du vingt-cinq (25) est
6 envoyé?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Je vous réfère maintenant à la page 134. Nous avons
9 vu hier que c'est la lettre qui fait rapport de la
10 candidature des candidats déclarés aptes, c'est
11 exact? Page 134...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. ... une lettre du vingt et un (21) janvier...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... adressée à maître Andrée Giguère?
- 16 R. Hum hum.
- 17 Q. Nous avons vu également hier qu'il y avait des
18 personnes qui avaient été assermentées pour ce
19 concours le six (6) janvier?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. Et qu'il y en avait une le dix-neuf (19) janvier?
- 22 R. Hum hum.
- 23 Q. Et je vous inviterais à regarder la page 133...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... où vous avez une note du six (6) janvier...

- 1 R. Hum hum.
- 2 Q. ... de votre chef de Cabinet à madame Giguère...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. ... et ça concerne le déroulement du concours Cour
5 du Québec 160 et vous voyez «Chambre de la
6 jeunesse, en remplacement de Yvon Mercier, juge.»
7 **«Les entrevues auront lieu du douze
8 (12) au dix-neuf (19) janvier
9 inclusivement.»**
- 10 R. Hum hum.
- 11 Q. **«Le rapport du comité de sélection
12 devrait nous être transmis la
13 semaine suivante.»**
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Donc, si on constate ces documents-là, c'est un
16 fait qu'il était impossible que, en date du huit
17 (8) janvier deux mille quatre (2004), madame
18 Gosselin ait pu être sur une quelconque liste de
19 candidats, c'est exact?
- 20 R. Mais c'est très certainement possible qu'elle ait
21 été choisie le huit (8) janvier, puis c'est le cas.
- 22 Q. D'accord. Mais elle n'était pas sur...
- 23 R. Non.
- 24 Q. ... une liste?
- 25 R. Non, mais c'était décidé.

- 1 Q. D'accord.
- 2 Ce que vous nous dites, c'est que la décision était
- 3 prise, mais vous n'aviez pas, à ce moment-là, de
- 4 liste?
- 5 R. C'est ça.
- 6 Q. Vous ne pouviez pas en avoir.
- 7 R. Elle était très certainement sur la liste du
- 8 vingt et un (21) janvier.
- 9 Q. Oui, mais elle a été nommée, donc elle devait
- 10 nécessairement y être?
- 11 R. Oui, mais ce que je vous dis, c'est que le choix
- 12 était décidé le huit (8) janvier.
- 13 Q. D'accord. Alors...
- 14 R. Je comprends très bien la nature des documents que
- 15 vous me montrez, mais je peux vous dire que le
- 16 choix a été fait le huit (8) janvier, là.
- 17 Et, bon, maintenant le concours a eu lieu, les gens
- 18 se sont présentés, la liste a été produite quelque
- 19 part comme le vingt-quatre (24), puis le nom était
- 20 là-dessus et elle a été nommée.
- 21 Q. Très bien.
- 22 Nous avons vu hier que vous avez participé à la
- 23 nomination de deux (2) concours, nous avons vu
- 24 celui-ci, vous avez nommé les gens du comité de
- 25 sélection?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Alors, il y avait le concours 158 et 160. Pour les
3 représentants du Barreau et de la magistrature, les
4 institutions font des recommandations, puis c'est
5 le ministre qui nomme le représentant du public.
6 Dans ces concours-là, pouvez-vous nous expliquer
7 comment vous avez procédé à la nomination de ces
8 personnes-là?
- 9 R. Est-ce que vous avez les noms?
- 10 Q. Oui. Si vous retournez aux pages que je vous avais
11 indiquées... prenons à la page 125.
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Et la page suivante.
- 14 R. O.K.
- 15 Q. Je crois que c'était madame...
- 16 R. Pardon, je vous...
- 17 Q. ... Hélène Bibeau-O'Brien?
- 18 R. Oui. Et l'autre c'est?
- 19 Q. L'autre, si vous allez à la page 89...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... de l'onglet 3.
- 22 R. Hum hum.
- 23 Q. Vous voyez, au troisième paragraphe, il y a un nom
24 également.
- 25 Est-ce que vous aviez une quelconque procédure, des

1 critères, des éléments qui pouvaient vous guider
2 dans le choix du représentant du public? Est-ce
3 que vous aviez, vous, à l'époque où vous étiez
4 ministre -- et je dois vous dire c'est une question
5 qu'on pose à tous les ministres que nous
6 rencontrons, que nous avons rencontrés ou que nous
7 allons rencontrer -- est-ce que vous aviez quelque
8 chose en place, vous, qui vous aidait à prendre
9 cette décision quant à la nomination des membres
10 des comités de sélection?

11 R. Non. Les choix étaient faits arbitrairement et ce
12 n'est pas moi qui les faisais, je ne sais pas qui
13 sont ces personnes, Pierre Normandin... Bernardin,
14 je ne sais pas qui sont ces personnes, maître
15 Battista.

16 Q. D'accord. Est-ce que c'est...

17 R. Mais je sais qu'il y avait... quand on en parlait,
18 ça prenait un représentant du public, puis bon...

19 Q. Oui.

20 R. ... est-ce qu'on connaît quelqu'un, est-ce que ci,
21 est-ce que ça, puis Michel Gagnon s'occupait de
22 ça...

23 Q. D'accord.

24 R. ... mon chef de cabinet de façon un peu
25 particulière, sûrement qu'il les connaît. En tout

1 cas, vous pourrez lui demander s'il témoigne.
2 Mais en ce qui me concerne, je ne connais pas ces
3 gens, mais je me souviens d'avoir fait des
4 remarques à l'époque au sous-ministre Louis Dionne
5 concernant ces choix-là parce que je trouvais ça...
6 je me disais que pour assurer la confiance du
7 public dans le choix de la personne qui représente
8 le public, il serait peut-être bon qu'on ait une
9 liste et qu'on choisisse au hasard la personne
10 représentant le public.

11 Q. Hum hum.

12 R. Parce que du fait que c'est le ministre qui désigne
13 la personne qui représente le public, ça pourrait
14 amener de la politicaillerie là-dedans, là, et puis
15 c'était... parce que, d'abord, ça permettrait un
16 certain recrutement de gens intéressés, bon, on
17 fait un avis dans le journal, on dit : bon bien,
18 là, on va recruter des gens, êtes-vous intéressés
19 à siéger sur un comité?

20 Une fois qu'ils sont qualifiés, qu'on regarde un
21 petit peu qui ils sont, bon, bien, on peut tirer au
22 hasard. Parce que je me souviens qu'il fallait,
23 bon, qui... «il faut nommer quelqu'un, connaît-tu
24 quelqu'un?», là, ce n'était pas... ce n'était pas
25 évident.

- 1 Q. Ce n'était pas très structuré comme système?
- 2 R. Ah, pas du tout, non, c'était même...
- 3 Q. Et...
- 4 R. ... absolument pas structuré.
- 5 Q. Donc, je vais ouvrir une parenthèse pour la
- 6 deuxième phase des travaux de la Commission, c'est
- 7 quelque chose que vous pensez que ça mériterait à
- 8 ce qu'on se penche, c'est une question qui
- 9 mériterait qui soit étudiée?
- 10 R. Oui, mais d'abord faire connaître le fait que ça
- 11 existe et que tout citoyen peut y aller... peut
- 12 être membre du comité et, aussi, d'assurer un choix
- 13 au hasard.
- 14 Q. Très bien.
- 15 Je vais maintenant vous poser des questions quant
- 16 à... spécifiquement quant à des rencontres avec
- 17 monsieur Franco Fava, monsieur Charles Rondeau et
- 18 monsieur Jean Chrétien.
- 19 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**
- 20 Jean Chrétien?
- 21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
- 22 procureur en chef :
- 23 Q. Vous avez participé à des rencontres avec monsieur
- 24 Charles...
- 25 R. Je m'excuse, je n'ai pas compris le dernier nom.

1 Q. Qu'est-ce que j'ai dit?

2 R. Jean qui? Jean Chrétien?

3 Q. Excusez-moi, mais en anglais on dit «senior
4 moment».

5 R. On pourrait le saluer, il écoute sûrement!

6 Q. Oui. Alors, mes excuses à monsieur Chrétien.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Mauvaise Commission!

10 **Me GIUSEPPE BATTISTA,**

11 procureur en chef :

12 Oui, c'est ça.

13 Q. Alors, monsieur Jean Charest.

14 **Me SUZANNE CÔTÉ**

15 pour le Gouvernement du Québec :

16 Ils ont les mêmes initiales.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA,**

18 procureur en chef :

19 Oui, ils ont les mêmes initiales et j'ai mis les
20 initiales.

21 Q. Alors, vous avez participé à des rencontres avec
22 monsieur Fava, monsieur Rondeau et monsieur
23 Charest. Est-ce que vous avez participé à des
24 rencontres où les trois (3) étaient présents avec
25 vous, avez-vous un souvenir de ça?

- 1 R. La seule rencontre où monsieur Fava était là...
2 bien, ce n'était pas une rencontre, c'est une
3 assemblée, c'était l'assemblée politique de
4 remerciements des militants au Collège Bellevue
5 entre le quatorze (14) et le vingt-neuf (29) avril
6 où ils étaient tous les deux dans la même salle.
- 7 Q. D'accord.
- 8 R. Mais je ne les ai pas vus ensemble.
- 9 Q. Avez-vous un autre moment dans votre... dans vos
10 expériences et les rencontres que vous avez eues où
11 vous avez été témoin que monsieur Charest était en
12 présence de monsieur Fava et de monsieur Rondeau?
- 13 R. ...
- 14 Q. Alors que vous étiez présent?
- 15 R. Bien, j'ai vu une fois, peut-être deux, monsieur
16 Fava dans le bureau de Chantal Landry au Cabinet de
17 monsieur Charest. Quand on entre dans le Cabinet,
18 le Cabinet c'est pas mal plus que son bureau, là,
19 on rentre, là, on a le bureau de Chantal Landry à
20 gauche, Denis Roy à droite, Christian Lessard à
21 droite, Stéphane Bertrand, son chef de Cabinet, au
22 fond à droite, puis Jean Charest est au fond à
23 gauche, et j'ai vu monsieur Fava dans le bureau de
24 madame Landry...
- 25 Q. D'accord.

- 1 R. ... une fois ou deux, mais je n'ai pas vu monsieur
2 Fava en compagnie de monsieur Charest.
- 3 Q. Et monsieur Rondeau?
- 4 R. Non plus.
- 5 Q. Non plus?
- 6 R. Non plus.
- 7 Q. Vous n'avez pas...
- 8 R. Non.
- 9 Q. ... jamais vu ça.
- 10 Et vous quatre (4) ensemble, est-ce que... à part
11 l'événement de remerciements des militants, est-ce
12 qu'il y a eu un autre moment où vous étiez les
13 quatre (4) ensemble dans un même lieu?
- 14 R. Non. Mais je n'ai pas vu monsieur Rondeau à cette
15 soirée de remerciements, j'ai vu monsieur Fava et
16 monsieur Charest.
- 17 Q. D'accord. Monsieur Rondeau était absent?
- 18 R. Je ne le sais pas, je ne l'ai pas vu.
- 19 Q. Ah, vous ne l'avez pas vu?
- 20 R. Je ne l'ai pas vu.
- 21 Q. D'accord.
- 22 Il y avait eu une activité de financement au mois
23 de mars deux mille trois (2003), est-ce que vous
24 vous souvenez de cela, probablement...
- 25 R. Mars?

1 Q. Mars deux mille trois (2003), j'imagine dans le
2 contexte de l'élection?

3 R. Il y a eu une activité de financement en mars deux
4 mille trois (2003)?

5 Q. Oui. Oui.

6 R. Laquelle?

7 Q. Est-ce que ça peut dans votre comté ou une activité
8 à laquelle vous aviez participé au mois de mars
9 deux mille trois (2003)?

10 R. Bien, écoutez, en campagne électorale, monsieur
11 Benoît Savard, qui était le dirigeant du Parti,
12 m'avait dit, comme aux autres candidats, qu'il
13 souhaitait qu'on aille chercher une trentaine de
14 mille par comté. Alors, il m'a dit : «Marc, toi,
15 tu es un candidat vedette, alors ça va être
16 facile», mais j'ai dit : «Moi, je ne connais rien
17 dans le financement, je n'ai jamais fait ça.» Et
18 puis à ce moment-là il m'avait dit : «On peut te
19 trouver des gens pour t'aider», puis et cetera.
20 Et mon... bien, à ce moment-là, il y a eu des
21 réunions, puis il y a des gens qui sont arrivés à
22 la réunion que je ne connaissais pas, qui étaient
23 supposément des... des gens qui connaissaient le
24 financement puis qui avaient des... des talents
25 particuliers là-dedans. Alors, moi, je tenais ça

1 avec une perche de cent (100) pieds, là, je me
2 tenais loin de ces gens-là.

3 Et j'en avais parlé avec monsieur Charest le
4 vingt-trois (23) février, la commande était déjà
5 lancée, puis je lui avais dit que les gens qui
6 étaient venus à cette réunion-là je ne voulais pas
7 les voir dans mon organisation.

8 Q. Je vous parlais du mois de mars, vous me parlez de
9 février?

10 R. Oui.

11 Q. Vous me parlez de février, donc une rencontre qui
12 a eu lieu avant, en février. Moi je vous parle du
13 mois de mars, une activité de financement, mes
14 questions portaient sur la présence à la fois de
15 vous, monsieur Fava, monsieur Rondeau, monsieur
16 Charest, activité de financement mois de mars. Je
17 vous demande est-ce que ça... est-ce qu'une telle
18 activité a eu lieu, avez-vous un souvenir de ça?

19 R. Mars deux mille trois (2003)?

20 Q. Oui?

21 R. Non.

22 Q. Vous n'avez pas souvenir d'une...

23 R. Non.

24 Q. D'accord. Et mois de novembre...

25 R. Je vous parle de mars, mais en mars deux mille

1 trois (2003), il y a eu une démarche de financement
2 dans le comté à la demande de Benoît Savard...

3 Q. Oui.

4 R. ... puis c'est le vingt-trois (23) février que
5 monsieur Charest m'avait suggéré, avec insistance
6 d'ailleurs, de contacter monsieur Fava qui était un
7 ami et qui était... il était bon là-dedans, puis
8 qu'il connaissait ça, puis : «Appelle-le,
9 appelle-le, dis-lui que c'est moi qui t'envoie.»

10 Q. D'accord.

11 R. Vingt-trois (23) février.

12 Q. D'accord.

13 R. Puis, finalement, je n'ai pas fait affaire avec ni
14 l'un ni l'autre et j'ai simplement appelé des amis
15 et des parents, puis j'ai ramassé vingt mille
16 (20 000). Puis monsieur Savard était bien
17 impressionné que je ramasse vingt mille piastres
18 (20 000 \$), là, sans avoir affaire à... aux experts
19 en la matière.

20 Q. D'accord.

21 Donc, au mois de mars, il y a eu une activité de
22 financement?

23 R. ...

24 Q. Le vingt mille dollars (20 000 \$) que vous avez
25 collecté, c'était quand?

- 1 R. Ce n'était pas une activité, c'était...
- 2 Q. C'était quoi?
- 3 R. ... des démarches avec... ce n'était pas une
- 4 activité, là, de type cocktail ou réunion de
- 5 militants. Il y en avait des réunions de
- 6 militants, bien sûr qu'en campagne électorale... je
- 7 pense que les brefs d'élection ont été émis à
- 8 quelque part comme le dix (10) ou le onze (11)
- 9 mars, alors c'est sûr qu'il y a eu des rencontres
- 10 électorales où les gens venaient, tout ça, mais pas
- 11 faire ça... pas précisément sur des questions de
- 12 financement. La démarche de financement était
- 13 celle que je viens de vous expliquer.
- 14 Q. D'accord.
- 15 Alors, pour récapituler, vous avez à l'esprit une
- 16 seule fois où vous auriez été présent et que
- 17 monsieur Fava et monsieur Charest étaient présents
- 18 dans la même pièce et c'était à l'occasion de la
- 19 réunion pour remercier les militants, j'imagine, de
- 20 la victoire électorale. C'est exact?
- 21 R. Exact.
- 22 Q. Monsieur Rondeau, vous ne pouvez pas exclure qu'il
- 23 était présent à cette rencontre...
- 24 R. Aucune idée.
- 25 Q. ... mais vous ne l'avez pas vu?

- 1 R. Non. Je me souviens que monsieur Fava était là,
2 parce qu'il m'avait félicité puis il m'avait dit
3 que j'aurais une bonne nouvelle, puis que je serais
4 content, puis...
- 5 Q. D'accord.
- 6 R. ... je trouvais ça bizarre.
- 7 Q. Vous avez maintenant quant aux rencontres avec
8 monsieur Charest, j'aimerais, si vous êtes capable
9 de nous dire, vous venez de nous donner une autre
10 date avec précision, le vingt... est-ce que j'ai
11 bien compris le vingt-trois (23) février?
- 12 R. Hum hum.
- 13 Q. Deux mille trois (2003)?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Alors, nous avons trois (3) dates précises,
16 peut-être il y en a d'autres, je vais vous demander
17 de nous les dire. Vous avez dit le vingt-trois
18 (23) février deux mille trois (2003), le deux (2)
19 septembre deux mille trois (2003), le huit (8)
20 janvier deux mille quatre (2004). Est-ce qu'il y
21 a eu d'autres rencontres avec monsieur Jean
22 Charest?
- 23 R. Écoutez, j'ai...
- 24 Q. Des dates des rencontres?
- 25 R. ... j'ai eu quatre (4) rencontres que je dirais

- 1 d'au moins une heure avec monsieur Charest...
- 2 Q. Oui?
- 3 R. ... dans mon mandat entier.
- 4 Q. Oui?
- 5 R. Le deux (2) septembre était la première, après ça
- 6 le huit (8) janvier, après ça le vingt-neuf (29)
- 7 mars. Au fond on a eu deux (2) rencontres le
- 8 vingt-neuf (29) mars, je suis arrivé à trois heures
- 9 (3 h 00) à son bureau, j'ai été avec lui pendant
- 10 une heure. Après ça, il y a eu une rencontre avec
- 11 la FTQ de seize (16 h) à dix-sept heures (17 h).
- 12 J'en fais comme deux (2) rencontres parce que ça a
- 13 été comme deux (2) blocs, on a été deux (2) heures
- 14 ensemble.
- 15 Et puis c'est... c'est tout. Le reste, c'était des
- 16 rencontres relativement brèves ou très ciblées sur
- 17 un sujet précis...
- 18 Q. Et ces...
- 19 R. ... pendant l'année que j'ai été là.
- 20 Q. Et ces rencontres brèves et précises sur des sujets
- 21 très précis, elles auraient eu lieu quand? Avant
- 22 ou après le deux (2) septembre?
- 23 R. Il y en a eu une le deux (2) mai; il y en a eu une
- 24 le huit (8) octobre; il y en a eu une... bien, le
- 25 vingt-sept (27) août, évidemment, au buffet; il y

1 a eu le huit (8)... le deux (2) octobre, on s'est
2 parlé au téléphone; le huit (8) octobre, on s'est
3 parlé au Conseil des ministres après la réunion du
4 Conseil des ministres. Après ça, on s'est parlé au
5 buffet le trois (3) ou le dix (10) décembre.

6 Q. Je veux juste... pourquoi vous vous souvenez, là,
7 que c'est le trois (3) ou le dix (10) décembre?
8 Qu'est-ce qui...

9 R. Parce que j'avais découvert fortuitement... j'avais
10 assisté à une rencontre entre monsieur Fava et un
11 permanent du Parti libéral devant une somme
12 d'argent liquide substantielle.

13 Q. Ça, c'est à la fin du mois de novembre?

14 R. Fin novembre, début décembre.

15 Q. D'accord.

16 R. Et j'en avais parlé à monsieur Charest au Conseil
17 des ministres subséquent.

18 Q. D'accord. Et c'est ça qui vous aide à dire...

19 R. Je serais porté à penser que c'est le trois (3).

20 Q. D'accord.

21 R. Et le dix (10), on s'en... là, le trois (3), je lui
22 avais parlé de ça au buffet, puis il était très mal
23 à l'aise que je lui parle de ça là.

24 Q. Hum hum.

25 R. Puis là, il m'avait dit : «Ce n'est pas la place

1 pour parler de ça. Garde ça pour toi, on va en
2 reparler. Je vais te faire venir au bureau, puis
3 on va en reparler.»

4 Q. D'accord.

5 R. Alors là, j'ai eu une... un appel de son bureau
6 pour la rencontre du huit (8) janvier. Et je me
7 souviens que le dix (10) décembre, on s'est vu pour
8 le «party» de Noël et, à ce moment-là, on s'est dit
9 ensemble qu'on se voyait le huit (8) janvier.

10 Q. Bon. Alors donc, ce que vous dites, en fait, c'est
11 que ce n'est pas le trois (3) ou le dix (10), c'est
12 le trois (3), vous avez... vous lui avez adressé la
13 parole, mais de façon...

14 R. Au buffet, mais la réunion du Conseil des ministres
15 était déjà commencée.

16 Q. Voilà.

17 R. Oui.

18 Q. Et puis le dix (10), il y a eu une activité un peu
19 plus informelle, mais vous vous êtes dit tous les
20 deux (2) que vous alliez vous rencontrer le huit
21 (8)?

22 R. Oui oui, on s'est vu au party, puis on s'est vu au
23 Conseil des ministres aussi le dix (10).

24 Q. Oui.

25 R. Le dix (10), oui, il y avait un Charest qui était

- 1 sur la liste des nominations, puis je lui avais
2 demandé si c'était parent avec lui, je trouvais
3 qu'il était pas mal... il avait des engagements...
4 il avait des liens avec le Parti libéral, puis il
5 avait été nommé, un monsieur Charest dont je ne me
6 souviens pas du prénom...
- 7 Q. D'accord.
- 8 R. ... à la réunion du dix (10). Et puis le soir, on
9 s'était vu comme ça, c'est un party de Noël, les
10 épouses et époux étaient invités, alors... ça s'est
11 tenu au parlementaire.
- 12 Q. D'accord.
- 13 R. Et puis... c'est ça.
- 14 Q. C'est une rencontre informelle à ce moment-là?
- 15 R. Bien, c'est le party de Noël.
- 16 Q. C'est ça. Ce n'est pas une rencontre, si on
17 veut...
- 18 R. Ce n'est pas tout à fait informel, ce n'est pas...
19 disons qu'il y a toutes sortes de choses qui se
20 disent là.
- 21 Q. D'accord.
- 22 Et à ce moment-là vous avez convenu avec lui de...
- 23 R. Non non, c'était déjà décidé, mais je me souviens
24 qu'on... que j'avais eu la confirmation dans les
25 jours précédents...

1 Q. Par téléphone?

2 R. ... que c'était le huit (8) janvier. Il y avait...
3 il y avait un certain embouteillage dans l'agenda
4 parlementaire, il y avait un bâillon, on siégeait
5 jour et nuit à partir de... des jours qui avaient
6 suivi, là, fin... fin décembre, ce n'était pas
7 drôle, et puis il y avait du trafic pas mal.
8 Alors, ça ne pouvait pas se faire avant le retour
9 en deux mille quatre (2004).

10 Q. D'accord.

11 R. Et ça a été le huit (8) qui a été la journée, puis
12 je l'avais vu à Montréal. Si ça avait été à
13 Québec, ça aurait été un peu plus compliqué.

14 Q. Les rencontres que vous aviez avec lui, est-ce
15 qu'un ordre du jour était déterminé?

16 R. Non.

17 Q. Est-ce que... vous, est-ce que vous aviez un agenda
18 de Ministre qui était tenu pour vous pour indiquer
19 ces réunions-là ou vous le...

20 R. J'avais une secrétaire...

21 Q. Oui.

22 R. ... qui tenait un agenda, c'est un agenda sur des
23 feuilles huit et demie - quatorze (8 1/2 x 14) avec
24 le jour, l'heure, puis quelques mots sur la
25 réunion.

- 1 Q. D'accord.
- 2 R. Et puis... voilà.
- 3 Alors... mais c'était, écoutez... il me semble que
- 4 les rencontres du deux (2) septembre, du huit (8)
- 5 janvier, du vingt-neuf (29) mars et... peut-être
- 6 pas celle du deux (2) mai parce qu'on l'a décidée
- 7 le premier (1er) mai, monsieur Charest m'a reçu à
- 8 Montréal dans son bureau d'Hydro-Québec le deux (2)
- 9 mai en après-midi, ça a duré à peu près une
- 10 demi-heure, et puis il me semble que ça devrait
- 11 être à l'agenda. Peut-être que non, mais je ne
- 12 l'ai pas l'agenda, je ne peux pas vous répondre
- 13 là-dessus.
- 14 Q. D'accord.
- 15 R. Je peux vous dire que ça s'est passé comme ça.
- 16 Q. D'accord.
- 17 Alors, si on récapitule, après votre élection vous
- 18 avez eu une rencontre le deux (2) mai avec le
- 19 Premier ministre?
- 20 R. Oui, bien le vingt-neuf (29), on a été
- 21 assermenté...
- 22 Q. Oui.
- 23 R. ... forcément qu'il était là.
- 24 Q. Oui.
- 25 R. Le trente (30), il y a eu la réunion avec Daniel

1 Johnson...

2 Q. Oui.

3 R. ... il était là aussi.

4 Q. Oui.

5 R. Le... le premier (1er), le deux (2)... bien, c'est
6 ça, le premier (1er) mai je lui ai parlé au
7 téléphone et, le vendredi deux (2) mai, on s'est vu
8 à son bureau de Montréal pendant une demi-heure. Et
9 les rencontres étaient seul à seul. Il est arrivé
10 une fois qu'à partir de... la rencontre du huit (8)
11 janvier, j'ai été seul avec lui d'entre à peu près
12 dix-huit heures (18 h) à dix-huit heures vingt
13 (18 h 20). Stéphane Bertrand, son chef de Cabinet,
14 était dans les parages et Stéphane Bertrand avait
15 assisté à la réunion à partir... disons entre six
16 heures vingt (6 h 20) et sept heures (7 h).

17 Q. D'accord.

18 R. On avait discuté d'IVAC, les victimes d'actes
19 criminels, projet de loi qui était barré au Conseil
20 du Trésor, puis la SAAQ, là, il ne voulait plus
21 changer la loi. Le budget, etc. Après qu'on ait
22 parlé seul à seul de l'argent cash, l'opposition de
23 monsieur Fava au projet de loi 35 et de Line
24 Gosselin-Després.

25 Q. D'accord.

- 1 Donc, ça, vous en avez parlé seul et monsieur
2 Bertrand est venu par la suite?
- 3 R. Oui, c'est monsieur Charest qui a demandé à
4 Stéphane Bertrand de nous laisser seuls pour
5 quelque temps.
- 6 Q. D'accord.
- 7 R. Moi, je n'ai jamais demandé à monsieur Charest
8 d'être seul à seul avec lui, je n'ai jamais eu
9 d'exigence à cet effet-là, d'aucune façon.
- 10 Q. D'accord.
- 11 R. Ce n'était pas... c'était comme ça, le ministre de
12 la Justice parle au Premier ministre.
- 13 Q. Alors, si on récapitule, vous avez le vingt-neuf
14 (29) avril, le deux (2) mai, le deux (2) septembre,
15 le huit (8) octobre. Pourquoi vous souvenez-vous
16 de la date de...
- 17 R. Voulez-vous répéter, là...
- 18 Q. Oui.
- 19 R. ... recommencez donc au début, là.
- 20 Q. Oui. Alors, vingt-neuf (29) avril?
- 21 R. Hum hum.
- 22 Q. Deux (2) mai?
- 23 R. Vous pouvez mettre le trente (30) pour la réunion
24 des ministres?
- 25 Q. Oui, mais disons que je parle simplement...

- 1 R. Bien, ce n'était pas une rencontre, mais...
- 2 Q. ... vous et...
- 3 R. ... on était ensemble.
- 4 Q. Oui.
- 5 R. On était ensemble finalement toutes les semaines...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... dans la salle du Conseil.
- 8 Q. C'est pour ça que je vous demande peut-être de
- 9 préciser les rencontres spécifiques avec...
- 10 R. O.K.
- 11 Q. ... lui. Alors, le vingt-neuf (29) avril, ça, vous
- 12 êtes vous avec le Premier ministre?
- 13 R. Hum.
- 14 Q. Le deux (2) mai également, vous êtes vous avec le
- 15 Premier ministre. Le deux (2) septembre, vous êtes
- 16 avec le Premier ministre?
- 17 R. ...
- 18 Q. Vous faites des signes de tête, oui?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. C'est exact.
- 21 Le huit (8) octobre, vous êtes avec le Premier
- 22 ministre?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Le huit (8) janvier, vous êtes avec le Premier
- 25 ministre?

- 1 R. Oui, mais il y a le trois (3) décembre aussi, là.
- 2 Q. Oui, le trois (3) décembre au Conseil des
3 ministres.
- 4 R. Je suis avec le Premier ministre au buffet.
- 5 Q. Sauf... exactement, c'est-à-dire que je vais dire
6 la chose suivante : nous allons tenir pour acquis
7 que tous les mercredis, sauf les mercredis où vous
8 avez manqué une réunion du Conseil des ministres,
9 ce qui est possible, vous le voyez, vous étiez dans
10 la même pièce avec lui?
- 11 R. Oui, mais le vingt-sept (27) août et le trois (3)
12 décembre...
- 13 Q. Sont des dates particulières.
- 14 R. ... on se parle au Conseil des ministres...
- 15 Q. Exactement. Donc...
- 16 R. ... seul à seul, au buffet. Bien, «seul à seul»,
17 ça parle autour, là...
- 18 Q. D'accord.
- 19 R. ... mais on a un espace un peu comme si on était
20 là, puis que la réunion avait lieu ici.
- 21 Q. D'accord.
- 22 Je vais vous faire préciser ces dates-là également.
- 23 Alors, on va se concentrer sur les seul à seul,
24 nous avons dit vingt-neuf (29) avril, deux (2) mai,
25 deux (2) septembre, huit (8) octobre, huit (8)

- 1 janvier, vingt-neuf (29) mars et le vingt-sept (27)
2 avril également, la date de votre démission.
- 3 R. Hum hum.
- 4 Q. Ce sont des rencontres que vous aviez avec le
5 Premier ministre seul à seul?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Ensuite, vous nous avez dit...
- 8 R. On s'est vu aussi... on s'est vu aussi le dix-huit
9 (18) mars, qui est un jeudi, parce que le jugement
10 de la Cour d'appel était tombé dans le...
11 concernant le mariage gay.
- 12 Q. Oui.
- 13 R. Et on s'est vu le dix-huit (18), parce que le
14 dix-neuf (19) j'annonçais que le mariage gay était
15 maintenant possible au Québec et j'annonçais aussi
16 que le ministère de la Justice avait pris tous les
17 moyens pour que les formulaires et les papiers
18 soient accessibles aux conjoints de même sexe qui
19 voulaienent se marier.
- 20 Donc, ça, je l'ai vu le dix-huit (18) mars, qui est
21 un jeudi.
- 22 Q. D'accord.
- 23 R. Parce que c'est quand même quelque chose
24 d'important au Québec, là, on n'annonçait pas
25 n'importe quoi, là, on annonçait qu'on n'allait pas

1 aller en...

2 Q. En appel?

3 R. ... en appel à la Cour suprême du jugement que la
4 Cour d'appel avait rendu dans les jours précédents.

5 Q. Très bien.

6 R. On s'était vu pour voir un peu comment on allait
7 annoncer ça.

8 Q. D'accord.

9 R. Mais il y avait... on n'était pas tout seul, là, il
10 y avait d'autres personnes, là, qui étaient là à ce
11 moment-là, on était trois (3), quatre (4).

12 Q. Et vous avez également évoqué des rencontres où
13 vous étiez en présence d'autres personnes, mais où
14 vous avez porté une attention particulière parce
15 que vous aviez dit des choses à monsieur Charest à
16 cette occasion-là et vous avez parlé du vingt-sept
17 (27) août deux mille trois (2003), le trois (3)
18 décembre deux mille trois (2003), le dix (10)
19 décembre deux mille trois (2003).

20 Est-ce qu'il y a une autre date?

21 R. ... Bien, il y a le jour de la démission,
22 évidemment.

23 Q. Oui, le vingt-sept (27) avril, nous l'avons dit.

24 R. Le vingt-sept (27) avril. Je lui ai parlé au salon
25 bleu le six (6) avril pour lui remettre des lettres

1 qui m'étaient envoyées, qui demandaient une
2 rencontre avec lui de la part du Barreau du Québec,
3 de plein d'associations de juges qui voulaient le
4 rencontrer sur le Projet de loi 35, je l'ai... je
5 lui ai donné ces documents-là, il sortait du salon
6 bleu après la période de questions, il était trois
7 heures moins quart (2 h 45), le six (6) avril, ça
8 a duré cinq (5) minutes, probablement que les
9 caméras ont capté ça, je ne le sais pas, mais
10 écoutez, il y a eu des... des échanges mais très
11 informels de quelques minutes sur certaines choses,
12 bonjour, bonjour, mais en dehors de ça c'était le
13 Conseil des ministres, c'était aussi les caucus.
14 Les caucus, les soixante-seize (76) députés
15 libéraux qui se rencontrent puis qui décident de
16 toutes sortes de choses et où les ministres
17 présentent au caucus leurs projets de loi éventuels
18 et...

19 Q. D'accord.

20 R. ... pour informer les députés de ce qu'on fait.

21 Q. Mais si on récapitule les dates que je vous ai
22 suggérées et que nous avons vues ensemble, ce sont
23 les dates, si on veut, importantes et marquantes?

24 R. Ah! tout à fait, les dates que vous venez de donner
25 sont rigoureusement exactes.

- 1 Q. Très bien.
- 2 Alors, je vais vous poser les questions sur vos
- 3 liens postérieurs avec monsieur Fava et monsieur
- 4 Rondeau, je vais vous demander s'il y a eu des
- 5 liens, je vais vous demander de nous en parler.
- 6 Vous nous avez dit que c'était des gens impliqués
- 7 dans le financement du parti. Vous nous avez dit
- 8 également que monsieur Fava était quelqu'un qui,
- 9 selon vous, exerçait des pressions indues,
- 10 inacceptables, il avait un comportement que vous
- 11 qualifiez d'inacceptable.
- 12 Est-ce que vous avez invité ces gens-là à être
- 13 impliqués dans votre campagne à la mairie la
- 14 première fois que vous vous êtes lancé en
- 15 politique?
- 16 R. Non. J'ai lu des coupures de presse qui faisaient
- 17 état du fait que monsieur Fava disait qu'il avait
- 18 été invité à des rencontres ou à une rencontre.
- 19 Moi, je n'ai pas invité monsieur Fava et je ne me
- 20 souviens pas de l'avoir vu dans une rencontre
- 21 politique.
- 22 Q. D'accord. Ce que je voulais dire...
- 23 R. Je l'ai d'ailleurs dit publiquement, j'ai
- 24 d'ailleurs démenti ça dans un... au journal Le
- 25 Soleil.

- 1 J'ai vu ça dans le journal un matin, une grosse
2 photo de Franco Fava qui disait ça. J'ai appelé le
3 journaliste, j'ai dit : «J'aurais aimé ça que vous
4 m'appeliez avant pour me demander mon avis», mais
5 je lui ai donné le lendemain puis il l'a publié.
- 6 Q. Alors, vous l'avez démenti, est-ce que,
7 effectivement, il y a eu une rencontre au
8 restaurant le Rascal à cette époque-là concernant
9 des projets de financement pour votre campagne
10 électorale?
- 11 R. Il y avait des réunions, effectivement, au
12 restaurant le Rascal, il y en avait dans d'autres
13 restaurants aussi...
- 14 Q. D'accord.
- 15 R. ... dans d'autres locaux. Oui, ça a été une
16 campagne électorale importante à la mairie, avec un
17 parti politique neuf, donc il fallait tout
18 construire, mais je ne suis pas en mesure de vous
19 dire que monsieur Franco Fava était présent à l'une
20 ou l'autre de ces rencontres-là, à mon avis il
21 n'était pas là.
- 22 Q. D'accord.
- 23 R. Et puis je ne sais pas si... écoutez, la question
24 du financement, il y avait des gens qui
25 s'occupaient de ça dans le Parti Vision Québec dont

- 1 j'étais le...
- 2 Q. Oui.
- 3 R. ... le chef fondateur et puis on a ramassé quelque
4 sept cent mille dollars (700 000 \$) cette année-là,
5 une campagne électorale municipale, ma Ville de
6 Québec, la nouvelle ville...
- 7 Q. Hum hum.
- 8 R. ... une ville fusionnée à cinq cent mille (500 000)
9 personnes, alors il y avait des gens qui
10 s'occupaient de ça dans le financement. Moi, comme
11 chef, j'avais bien d'autres choses à faire.
- 12 Q. Est-ce que vous êtes en train de nous dire que
13 peut-être quelqu'un d'autre a pu l'inviter mais pas
14 vous?
- 15 R. Il y a beaucoup de gens qui s'invitaient, là, c'est
16 une organisation naissante.
- 17 Q. Hum hum.
- 18 R. Ce n'est pas sûr, mais je ne crois pas...
- 19 Q. Je veux juste bien comprendre le sens de votre
20 témoignage.
- 21 R. Moi, je peux vous parler de moi...
- 22 Q. Mais...
- 23 R. ... je peux vous dire ce que, moi, je sais...
- 24 Q. Voilà, voilà.
- 25 R. ... ce que moi j'ai vu, ce que moi j'ai entendu.

- 1 Q. Alors, vous, ce que vous dites, c'est que...
- 2 R. Mais je ne peux pas vous dire ce que d'autres ont
3 pu faire.
- 4 Q. Bon. Alors, ce que vous nous dites, c'est que si
5 ces personnes-là étaient présentes, ce n'est pas
6 vous qui les avez invitées personnellement?
- 7 R. C'est sûr.
- 8 Q. Mais ce que vous dites également, c'est qu'il y
9 avait des gens qui s'occupaient du financement de
10 votre parti politique et vous ne pouvez pas
11 répondre pour eux.
- 12 Est-ce que je comprends bien ce que vous dites?
- 13 R. C'est ça, c'est ça.
- 14 Q. Et vous dites qu'il y a effectivement eu au moins
15 une réunion, vous dites qu'il y en a eu plusieurs,
16 mais au moins une réunion au restaurant le Rascal
17 où il y avait... où il a été question de
18 financement de votre parti politique?
- 19 R. Oui, pas de façon exclusive, mais c'était un parti
20 qui naissait, comme je vous le disais tantôt, le
21 parti a été incorporé en février deux mille cinq
22 (2005), j'ai annoncé mon intention d'être candidat
23 à la mairie de Québec à la tête de ce parti-là, je
24 pense que c'est le onze (11) mars deux mille cinq
25 (2005), un vendredi, et puis, bien, évidemment, on

1 avait des bons sondages, alors il y avait beaucoup
2 de gens intéressés à l'époque.

3 Q. D'accord.

4 Je vais maintenant vous poser une dernière série de
5 questions, maître Bellemare, pour ce matin.

6 Vous n'avez jamais dénoncé publiquement les
7 influences dans le processus de nomination des
8 juges avant le dix (10) avril deux mille dix
9 (2010). C'est exact cela?

10 R. Hum hum.

11 Q. Et entre le moment où vous avez quitté la vie
12 politique provinciale, à titre de ministre, et le
13 dix (10) avril deux mille dix (2010), vous avez
14 fait quand même un certain nombre -- on peut le
15 qualifier comme ça -- de sorties politiques où vous
16 avez soit critiqué ou jeté un regard critique sur
17 les politiques du gouvernement en place. Est-ce que
18 c'est juste de dire ça?

19 R. C'est sûr.

20 Q. Et il y avait notamment, en deux mille sept (2007),
21 si je ne m'abuse, et nous avons aussi dans les
22 cahiers que nous vous avons remis, il y avait une
23 entrevue avec monsieur Martineau dans lequel vous
24 faisiez état de vos insatisfactions lorsque vous
25 étiez en politique, c'est exact?

- 1 R. J'expliquais un peu l'histoire de ce qui m'avait
2 amené à être candidat pour le Parti libéral du
3 Québec en avril deux mille trois (2003) et puis on
4 parlait, le thème de l'émission avec monsieur
5 Martineau était le régime de responsabilité sans
6 faute...
- 7 Q. Oui.
- 8 R. ... dans un cas particulièrement révoltant.
- 9 Q. Oui.
- 10 R. C'était le cas d'un père de famille accusé d'avoir
11 causé criminellement la mort de ses trois (3)
12 filles et de son ex-femme et, malgré une possible
13 éventuelle responsabilité criminelle, ce père de
14 famille-là allait empocher quelque trois cent mille
15 dollars (300 000 \$) du fait du décès de ces quatre
16 (4) femmes-là.
- 17 Q. Hum hum.
- 18 R. Alors, ça avait intéressé monsieur Martineau et
19 puis on... il avait fait une entrevue aux
20 Francs-tireurs là-dessus.
- 21 Q. D'accord. Et vous aviez parlé de votre expérience
22 politique à ce moment-là?
- 23 R. Oui, parce qu'il se demandait comment ça se fait
24 que cette loi-là était encore là, comment ça se
25 fait que cette loi-là était encore en vigueur --

1 puis il n'est pas tout seul à se le demander, il y
2 a beaucoup de québécois qui s'en inquiètent,
3 heureusement -- et puis j'avais expliqué un petit
4 peu, là, que pour ma part j'avais fait le maximum
5 pour la changer mais que ça avait été impossible.

6 Q. D'accord. Donc, c'est...

7 R. Que monsieur Charest n'avait pas accepté de livrer
8 cet engagement électoral là.

9 Q. D'accord. Vous avez fait d'autres sorties
10 également?

11 R. Bien, écoutez, moi j'ai quitté la politique mais je
12 suis... je ne suis jamais vraiment sorti de mon
13 champ de... mon champ d'intérêts, parce que j'ai
14 commencé... j'ai gradué à l'Université de Montréal
15 en soixante-dix-neuf (79), j'ai été assermenté le
16 vingt-sept (27) décembre soixante-dix-neuf (79)
17 comme avocat et tout de suite j'ai commencé à
18 travailler pour les victimes d'accidents, c'est
19 devenu un peu ma... mon... ma clientèle ou, en tout
20 cas, puis ce n'est pas juste des clients, c'est des
21 gens que je soutiens...

22 Q. Hum hum.

23 R. ... moralement, légalement, et cetera.

24 Et à partir de soixante-dix-neuf (79) j'ai
25 participé à toutes les commissions parlementaires

1 à Québec qui portaient sur les régimes publics
2 d'indemnisation. J'arrivais là seul, avec un
3 mémoire, et je disais au gouvernement changez ci,
4 changez ça, puis des fois ils changeaient, des fois
5 ils ne changeaient pas.
6 Et en deux mille un (2001), monsieur Jacques
7 Dupuis, il trouvait que j'étais bien convaincant et
8 il a commencé à m'approcher pour que je sois
9 candidat du Parti libéral, après ça il y a eu un
10 crescendo, ça a été monsieur Charest à partir de
11 septembre deux mille deux (2002), puis et cetera,
12 puis il y a eu des rencontres, et cetera, puis une
13 certaine forme d'insistance.
14 Alors, j'ai obtenu éventuellement des garanties
15 écrites comme quoi le Parti libéral allait faire
16 ces choses-là, ce qu'il n'a pas fait, mais c'est
17 certain que pendant que j'étais en politique mes
18 trois (3) projets de réforme étaient encore une
19 fois reliés à ça parce que c'est un peu
20 l'aboutissement de vingt-cinq (25) ans de
21 revendications pour les victimes d'accident au
22 Québec et puis je pense que ça a aidé le Parti
23 libéral, je ne dis pas que c'est la seule raison,
24 je pense que ça a donné un bon coup de pouce au
25 Parti libéral à la dernière élection, en tout cas,

1 dans la région de Québec, et cetera, les gens
2 ordinaires étaient intéressés à ma candidature.
3 Et puis, quand j'ai quitté la politique, je n'ai
4 pas arrêté de demander ces changements-là, d'autant
5 plus que monsieur Charest, le jour de ma démission,
6 a publiquement déclaré et il l'a redit en Chambre
7 le lendemain : «Nous allons faire les changements
8 que monsieur Bellemare a demandés», il l'a même
9 écrit, nous allons livrer ces engagements
10 électoraux là, monsieur Bellemare il est juste trop
11 pressé. Alors, on est rendu le vingt-cinq (25)
12 août deux mille dix (2010), puis ce n'est pas
13 encore fait, je suis peut-être probablement encore
14 trop pressé pour lui, mais il reste que ça ne s'est
15 pas fait.

16 Alors, c'est sûr que j'ai eu à intervenir, puis
17 quand dans l'actualité surviennent des choses comme
18 un père de famille accusé criminellement dans la
19 mort de quatre (4) de ses proches et qu'il empoche
20 trois cent mille piastres (300 000 \$), là, il y a
21 des gens qui lèvent la main puis qui disent :
22 «Monsieur Bellemare, avez-vous des commentaires à
23 faire?».

24 Q. Hum hum.

25 R. Et pour les victimes d'accidents de travail, je

1 suis encore assez... sollicité assez souvent
2 pour... par les médias, mais je suis quand même, je
3 pense... je ne suis pas vengeur par rapport à
4 monsieur Charest, d'aucune façon. Quand j'ai quitté
5 la politique je lui ai bien dit que je n'avais pas
6 l'intention de faire de... choses qui pourraient
7 être préjudiciables ou d'essayer de faire une
8 espèce de guérilla par rapport à lui, d'aucune
9 façon.
10 D'ailleurs, quand on s'est rencontré le jour de ma
11 démission, il m'a rappelé le serment, il m'a dit :
12 «Tu sais que tu as un serment...» -- il était très
13 nerveux -- «Tu sais que tu as un serment
14 ministériel, Fava, Rondeau, les juges, l'argent, ça
15 n'existe pas, tu n'as pas le droit de parler de ça,
16 tu as un serment».
17 J'ai dit : «Regarde, j'ai dit, je n'ai pas
18 l'intention de faire une vendetta ou une guerre
19 politique pour me venger de quoi que ce soit et
20 sois rassuré là-dessus. Maintenant je ne dirai pas
21 que je démissionne parce que j'ai mal au ventre ou
22 parce que ma femme veut que je démissionne, là...»
23 -- parce qu'il souhaitait que je dise que c'était
24 pour des considérations familiales, ce que j'ai
25 refusé -- «... je n'irai quand même pas dire ça, je

- 1 vais dire que c'est parce qu'on ne fait pas ce
2 qu'on a dit qu'on ferait, puis je quitte.»
- 3 Q. Mais, monsieur Bellemare, cette rencontre-là...
- 4 R. Mais j'ai eu des discussions et... avec les
5 journalistes sur certains thèmes qui touchaient de
6 près ou de loin l'indemnisation, mais je n'ai
7 jamais... je n'ai jamais eu de desseins ou de
8 volonté de nuire à monsieur Charest de quelque
9 façon que ce soit.
- 10 Q. Cette discussion-là que vous parlez, là, sur les
11 motifs de votre démission, là, vous avez eu la
12 discussion avec monsieur Charest après lui avoir
13 remis la lettre?
- 14 R. Je ne lui ai pas remis la lettre, Michel Gagnon a
15 remis la lettre au cabinet de monsieur Charest...
- 16 Q. Oui, on se comprend.
- 17 R. ... à dix heures (10 h 00) le vingt-sept (27)
18 avril.
- 19 Q. Voilà. Et vous avez rencontré le Premier ministre
20 plus tard, c'est exact?
- 21 R. J'ai rencontré le Premier ministre, c'était censé
22 être seize heures (16 h 00), mais ça s'est fait
23 quelque part autour de seize heures vingt (16 h
24 20).
- 25 Q. D'accord. Donc, les motifs de votre démission, ils

1 étaient déjà écrits dans votre lettre, là, quand
2 vous avez rencontré le Premier ministre?

3 R. Ils étaient déjà écrits dans ma lettre, mais ce
4 n'est pas... je n'ai pas... écoutez, les motifs de
5 la démission, là, il y a une vingtaine de lignes,
6 on y va au plus court. L'événement qui venait de se
7 produire, c'était la réforme des tribunaux
8 administratifs.

9 Alors, j'ai été finalement dans ma lettre de
10 démission... j'ai parlé finalement de mes... des
11 choses qui m'avaient amené en politique, des
12 réformes qui étaient au coeur de mon engagement
13 politique et c'était suffisant, je n'avais pas
14 besoin...

15 Q. D'accord.

16 R. ... d'ajouter une kyrielle de griefs ou de
17 reproches à monsieur Charest et, je vous l'ai dit
18 tantôt, la page était tournée pour moi, je quittais
19 et c'était pour moi une chose du passé, alors je
20 n'ai pas... il n'a pas été question d'écrire de
21 livre puis de faire de... j'ai voulu faire ça
22 correctement.

23 Q. Monsieur Bellemare, j'ai simplement une dernière
24 question qui est double. Vous avez parlé de
25 l'importance du processus de sélection des juges,

1 on a vu hier, là, vous avez fait des déclarations
2 sur l'importance de cela. Je ne vous montrerai pas
3 vos discours, mais je crois que vous avez dit que
4 les juges sont des piliers du système démocratique,
5 je pense que c'est des valeurs auxquelles vous
6 croyez?

7 R. Bien oui, évidemment.

8 Q. Vous nous avez dit que vous trouviez les approches
9 et les influences et les pressions comme
10 inacceptables?

11 R. Hum hum.

12 Q. Vous avez été ministre de la Justice, vous avez été
13 Procureur général du Québec?

14 R. Hum hum.

15 Q. Pourquoi ne pas avoir agi avant le dix (10) avril
16 deux mille dix (2010)?

17 R. Je vais vous expliquer comment ça s'est présenté.
18 Depuis l'automne deux mille neuf (2009), le
19 gouvernement a été publiquement visé par une série
20 d'accusations, de scandales de toutes sortes, dans
21 le secteur de la construction, des histoires de
22 financement occultes, des histoires de...
23 d'intimidation sur les chantiers de construction et
24 des liens entre la construction puis le
25 financement, et cetera.

1 Q. Hum hum.

2 R. Alors, évidemment que ça rejoignait en quelque part
3 ce que j'avais vécu du côté des nominations de
4 juges, parce que c'était des collecteurs, en tout
5 cas, pour ce qui est de Franco Fava, clairement un
6 collecteur qui... lui, il disait qu'il était
7 sectoriel, ça voulait dire qu'il était, lui, le
8 collecteur de la construction, un des plus
9 importants au Québec et probablement le plus
10 important dans l'Est du Québec, et ça rejoignait un
11 petit peu... ça me rappelait un peu des souvenirs
12 par rapport à ça, mais sans plus. Le treize (13)
13 mars deux mille dix (2010), je suis à Montréal,
14 c'est un samedi. Alors, je suis à Montréal pour
15 aller voir le match Canadiens-Boston -- qu'on a
16 gagné, j'étais à Montréal depuis le jeudi, on avait
17 gagné aussi celui du jeudi précédent contre
18 Edmonton, en tout cas, on a gagné -- et il est à
19 peu près seize heures (16 h), je quitte l'hôtel,
20 j'étais au Hilton, et je quitte l'hôtel et le
21 téléphone sonne.

22 Alors, il y a un journaliste, qui s'appelle Mathieu
23 Boivin, du journal Le Soleil, qui... il dit :
24 «Bonjour, monsieur Bellemare», j'ai dit : «Comment
25 t'as eu mon numéro?» Bien, il avait appelé chez

1 nous, c'était un samedi, c'est ça, j'avais mon
2 «coat» sur le dos, je quittais pour aller souper
3 avant d'aller au match.

4 Alors, il me dit : «Monsieur Bellemare, il dit,
5 vous devez un peu suivre l'histoire de monsieur
6 Charest, la construction, et cetera, comment vous
7 trouvez ça, vous, que monsieur Charest ne fasse pas
8 d'enquête sur la construction?»

9 **Me SUZANNE CÔTÉ**

10 pour le Gouvernement du Québec :

11 Monsieur le commissaire, je vais intervenir à ce
12 stade-ci, Suzanne Côté, gouvernement du Québec,
13 pour suivre...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Oui.

17 **Me SUZANNE CÔTÉ**

18 pour le Gouvernement du Québec :

19 ... la consigne que vous avez émise hier.

20 Alors, je comprends que monsieur Bellemare répond
21 à une question qui lui a été posée par maître
22 Battista, sauf que le mandat de cette Commission,
23 c'est d'enquêter sur les allégations de monsieur
24 Bellemare relativement au processus de nomination
25 des juges et on connaît aussi le deuxième volet du

1 mandat de la Commission, qui n'a rien à voir avec
2 ce qui peut se passer dans l'industrie de la
3 construction.

4 Alors, si le témoin décide, en répondant à la
5 question de maître Battista, de parler d'un autre
6 sujet, je crois que je vais devoir reformuler une
7 objection.o

8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

9 procureur en chef :

10 Si je peux aider, Monsieur le commissaire...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Oui.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 ... peut-être maître Bellemare.

17 Q. Alors, la question était : pourquoi ne pas avoir
18 agi dans le contexte du fait que vous étiez
19 ministre de la Justice, procureur général...

20 R. Hum hum.

21 Q. ... dans le contexte de l'importance que vous
22 accordez à la nomination des juges et au rôle des
23 juges dans la société. Alors, je comprends que vous
24 essayez de mettre le contexte qui a amené aux
25 déclarations?

1 R. Oui. C'est important.

2 Q. Une fois que nous avons compris qu'il y a un
3 contexte politique au Québec et que vous avez été
4 approchés par des journalistes...

5 R. Hum hum.

6 Q. ... peut-être vous pouvez répondre à ma question :
7 pourquoi ne pas avoir agi en temps opportun?

8 R. Bon.

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 procureur de Me Bellemare :

11 Si vous me permettez d'intervenir, maître
12 Bastarache? Je pense qu'il est important que maître
13 Bellemare continue à répondre de la façon qu'il
14 répondait parce qu'on ne se cache pas, la semaine
15 prochaine ou une fois que maître Battista aurait
16 terminé son interrogatoire, il y a six (6) ou sept
17 (7) de ses confrères, consoeur, qui s'acharneront
18 à miner la crédibilité de maître Bellemare. On lui
19 a posé la question à savoir pourquoi vous avez
20 attendu sept (7) ans avant de parler de ces
21 choses-là, il donne l'explication. Je pense que
22 c'est important pour vous de savoir pourquoi, ne
23 serait-ce que pour examiner sa crédibilité
24 éventuelle.

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Bien, ce que je comprends de la réponse, c'est
4 qu'il a été interrogé sur un autre type de scandale
5 et qu'il a été amené par les journalistes,
6 peut-être, à ajouter à ça d'autres types
7 d'interventions inacceptables qu'il avait vécues ou
8 qu'il avait... dont il avait été témoin dans le
9 passé.

10 Maintenant, je pense que, monsieur Bellemare, vous
11 pouvez répondre à la question telle qu'elle a été
12 posée, mais sans élaborer sur ce que vous pensez de
13 la question de l'industrie de la construction ou
14 des prétendues malversations dans ce domaine.

15 **Me RÉNALD BEAUDRY**

16 procureur de Me Bellemare :

17 Bien.

18 R. Alors, j'avais donné l'entrevue, d'ailleurs je
19 pense que ce n'est pas dans vos cahiers...

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 . Oui.

23 R. ... Mathieu Boivin?

24 Q. C'est possible.

25 R. Pouvez-vous me donner l'onglet, s'il vous plaît?

1 Q. 21.

2 R. 21... voilà.

3 Bon. Alors ça, le quatorze (14) mars, c'est un
4 dimanche, donc l'entrevue du treize (13) publiée le
5 dimanche, parce qu'il y a une édition du dimanche
6 au journal Le Soleil, et puis...

7 Alors, le lundi ça fait l'actualité aussi et le
8 mardi, en Chambre, madame Pauline Marois, chef de
9 l'Opposition, commence sa période de questions avec
10 ça. Je n'ai rien à voir avec cette stratégie,
11 d'aucune façon, je n'ai pas parlé à madame Marois
12 d'aucune façon ni à personne de son parti, mais ça
13 a pris des proportions politiques importantes et...
14 à l'Assemblée nationale.

15 Et le dix-sept (17) mars, moi, j'ai été absolument
16 renversé par la déclaration de monsieur Charest qui
17 dit : «Monsieur Bellemare ne m'a jamais parlé
18 d'irrégularités ou de choses compromettantes», bon,
19 et cetera.

20 Alors, j'ai... je pense qu'à ce moment-là il a
21 attaqué ma crédibilité de façon significative et
22 j'ai dit que c'était faux, simplement. Je n'ai pas
23 élaboré là-dessus à ce moment-là.

24 Il y a eu, par la suite, un débat en Chambre sur
25 l'opportunité de me faire entendre en commission

1 parlementaire, que l'Action démocratique a présenté
2 cette idée-là quelque part comme le dimanche
3 suivant et le vingt-quatre (24) mars en Chambre,
4 monsieur Charest a... et Monsieur Dupuis ont
5 expliqué pourquoi ils n'acceptaient pas que je sois
6 entendu en commission parlementaire, et dans les
7 propos qu'ils ont tenus ils disaient : «Bien, si
8 monsieur Bellemare sait des choses, qu'il dise ce
9 qu'il sait», et monsieur Dupuis disait -- je pense
10 que c'est dans vos textes aussi -- «Bien, s'il
11 sait des choses, qu'il les dise puis qu'il arrête
12 de niaiser», des choses semblables.
13 Alors, je me suis dit à ce moment-là : Bon, je sais
14 des choses, j'ai assisté à des situations que j'ai
15 même précisé que ce n'était pas nécessairement des
16 illégalités, mais que c'était à mon avis des
17 irrégularités à tout le moins, et à ce moment-là
18 j'ai décidé de parler de ça le dix (10) avril et le
19 onze (11) avril à monsieur Gravel, en prenant bien
20 soin de ne pas donner de dates, de lieux ou de
21 noms, parce que pendant toute cette période j'étais
22 lié par un serment, et pour moi un serment a une
23 valeur importante, comme ministre de la Justice...
24 ex-ministre de la Justice et comme avocat, et
25 monsieur Charest m'avait bien précisé le vingt-sept

1 (27) avril deux mille quatre (2004) que j'étais lié
2 par un serment, il avait bien insisté, je viens de
3 le dire il y a quelques minutes.

4 Le trente (30) avril, j'étais à peine parti du
5 Cabinet, j'ai reçu une liasse de documents du
6 gouvernement qui me disait : Vous êtes un
7 ex-ministre, vous savez que vous n'avez pas le
8 droit de rien dire.

9 Et j'ai reçu aussi en deux mille six (2006) une
10 mise en demeure de monsieur André Dicaire parce que
11 j'avais participé à une émission à TVA sur les
12 victimes d'actes criminels, j'avais avec moi un
13 document qui émanait du ministère de l'époque et
14 monsieur Dicaire m'avait écrit pour me dire : Vous
15 n'avez pas le droit de montrer des documents
16 publiquement, votre serment, votre serment! Puis
17 là, il relatait tous les documents qui m'avaient
18 lié antérieurement au gouvernement.

19 Et voilà, il y a... c'est finalement les raisons
20 qui ont fait que c'est uniquement le dix (10) avril
21 que ça a été rendu public, mais j'estime que j'ai
22 été, un peu malgré moi, dans cette tempête
23 parlementaire les seize (16) et dix-sept (17) mars,
24 et les propos du Premier ministre et de monsieur
25 Dupuis, leader en Chambre, du vingt-quatre (24)

1 mars étaient assez provocants merci, parce qu'il
2 disait à ce moment-là : «S'il sait quelque chose
3 qu'il le dise», puis je me disais : Si je ne dis
4 rien, bien, c'est comme si j'avais... tu sais, au
5 plan de la crédibilité, c'est important de... dans
6 les circonstances, c'est important de dire des
7 choses.

8 Mais j'ai été très prudent tout le temps et ça a
9 été une progression dans la démarche.

10 Q. Si je comprends bien, c'est que... ce que vous nous
11 dites, c'est que vous avez été un peu pris dans le
12 tourbillon de cette tempête-là malgré vous, un peu?

13 R. Bien, écoutez, l'entrevue que j'ai donnée à Mathieu
14 Boivin le treize (13) mars était d'une... n'était
15 pas très importante, au fond, je me souviens qu'à
16 l'époque, il y avait Pierre Brassard qui était
17 vice-président de la CSN qui avait, dans les jours
18 précédents, fait des remarques publiquement à
19 l'effet que la FTQ était trop près du Parti
20 libéral, puis du gouvernement...

21 **Me SUZANNE CÔTÉ**

22 pour le Gouvernement du Québec :

23 Encore là, je fais une objection à cette portion de
24 la réponse pour les mêmes motifs que tantôt,
25 Monsieur le commissaire.

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Tenez-vous-en peut-être à ma question.

4 Q. Je vous avais dit que ce que vous nous dites et ce
5 que je comprends de ce que vous dites, c'est que
6 vous avez été pris... -- personne n'est blessé?
7 Alors, vous avez été pris dans le tourbillon de
8 cette... si on veut, tempête politique...

9 R. Hum hum.

10 Q. ... vous avez accordé une entrevue et ensuite en
11 Chambre, dans le Parlement, c'est...

12 R. C'est parti, c'est...

13 Q. ... l'Assemblée Nationale, c'est parti?

14 R. C'est parti le seize (16) mars, et le dix-sept
15 (17), c'est là que monsieur Charest a dit :
16 «Monsieur Bellemare ne m'a jamais informé de
17 quelque irrégularité», ce qui était singulièrement
18 faux et je l'ai d'ailleurs dit spontanément dès que
19 Simon Boivin, un autre Boivin qui travaille au
20 Soleil, m'a appelé en fin d'après-midi le dix-sept
21 (17).

22 Q. Donc, si je comprends ce que vous nous dites, c'est
23 que n'eût été de cette tempête et de ces appels,
24 vous n'auriez jamais fait état des irrégularités
25 dont vous nous parlez aujourd'hui?

1 R. Pour ce qui est du processus de nomination des
2 juges, non, et je vais ajouter ceci : j'ai
3 considéré qu'il y avait eu trois (3) cas auxquels
4 j'avais assisté d'irrégularités dans le processus
5 de nomination de trois (3) juges, puis même on en
6 peut pas parler vraiment de nomination pour le juge
7 Simard, parce que c'est plus une promotion, un
8 moment donné je ne savais pas trop si je devais
9 dire deux (2) ou trois (3) parce que le juge Simard
10 ce n'était pas vraiment une nomination, il était
11 déjà juge, et puis j'estime que notre système est
12 un système correct, qui fonctionne bien.
13 Je ne peux pas parler pour d'autres ministres de la
14 Justice, il y en a eu pas mal depuis soixante-neuf
15 (69), je pense que le premier, c'était... c'était,
16 je pense, Richard Wagner, avant lui c'était Maurice
17 Duplessis, mais c'était le procureur général, mais
18 il reste qu'il y en a eu beaucoup de ministres de
19 la Justice, j'ai été impressionné quand je suis
20 arrivé au Cabinet de voir toutes les photos qu'il
21 y avait là, et plusieurs n'ont pas duré très
22 longtemps, comme moi.
23 Mais je ne peux pas parler pour les autres, mais je
24 n'ai jamais critiqué le processus de nomination des
25 juges et je pense que c'est un système qui a ses

1 vertus, qui est un système que j'ai vanté à
2 plusieurs reprises et que je continue de vanter, il
3 y a trois (3) histoires pour trois (3) nominations
4 qui créent problème, sans plus.

5 Alors, j'ai considéré ça comme étant des
6 irrégularités de parcours qui avaient été avalisées
7 par mon premier ministre et puis je me suis dit :
8 La politique, c'est ça, malheureusement.

9 Q. Très bien.

10 Alors, pour ma part, Monsieur le commissaire, c'est
11 les questions que je voulais poser ce matin.

12 Il est midi trente (12 h 30). Ce que je vais vous
13 demander, c'est de suspendre l'interrogatoire de
14 maître Bellemare et de le continuer lundi, le
15 trente (30) août.

16 Nous en avons informé les parties auparavant, nous
17 avons informé également maître Bellemare par
18 l'entremise de son procureur.

19 Évidemment, nous sommes une commission d'enquête
20 publique, nous devons... nous avons la tâche de
21 faire la lumière sur les faits qui ont été portés
22 à votre connaissance et qui vont l'objet du mandat
23 de la Commission. Nous avons appris, comme tous les
24 Québécois, des faits très précis et tout... aussi
25 précis qu'on a pu les obtenir de la part de maître

1 Bellemare.
2 Nous avons, de notre côté, évidemment, des
3 informations et des sujets à valider ou à vérifier.
4 Et il y a d'autres éléments que nous souhaitons
5 aborder avec le témoin et nous ne sommes pas en
6 mesure de le faire aujourd'hui.
7 Alors, pour cette raison, je vous demanderais de
8 continuer l'interrogatoire de maître Bellemare,
9 pour le terminer, lundi le trente (30), je crois
10 bien, en avant-midi. Et nous avons l'assurance de
11 tous les participants qu'ils seront prêts, eux, à
12 procéder dès lundi pour la suite des affaires.
13 Donc, il n'y aurait pas d'inconvénients pour aucun
14 participant et pour aucune des parties présentes
15 ici.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Alors, si je comprends bien, les procureurs qui
19 veulent contre-interroger veulent aussi du temps
20 pour préparer leur contre-interrogatoire, examiner
21 les nouveaux documents ou...

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 C'était le sens...

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 ... valider des informations qu'ils ont apprises
4 avec le témoignage de maître Bellemare?

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Oui, Monsieur le commissaire, c'était un peu le
8 sens et... le sens de ce que je vous disais, c'est
9 que... c'est les... c'est ce que les procureurs
10 nous ont dit, ils seraient prêts, eux, lundi à
11 continuer. Donc, il ne sera pas nécessaire
12 d'interrompre l'interrogatoire... le
13 contre-interrogatoire de maître Bellemare, nous
14 pourrons continuer et procéder lundi, si vous
15 accordez cette suspension d'interrogatoire.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Oui. Mais, en tout cas, ça me paraît nécessaire,
19 si vous avez des choses à valider et des documents
20 à examiner, là.

21 **Me RÉNALD BEAUDRY**

22 procureur de Me Bellemare :

23 Juste une précision, que j'apprécierais de mon
24 confrère, puisqu'on a des agendas et que, moi,
25 j'étais retenu à la Cour dans d'autres choses la

1 semaine prochaine, pour dire qu'il m'en a avisé, il
2 m'a avisé de la situation ce matin entre neuf
3 heures et demie (9 h 30) et dix heures moins quart
4 (9 h 45).

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 C'est exact. C'est exact.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Donc, nous reprendrons, si on veut, le témoignage
11 de maître Bellemare lundi prochain à neuf heures
12 trente (9 h 30).

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Merci.

16

17

18

19

20

21

22

- - - - -

12 h 30 - L'AUDITION EST AJOURNÉE

AU 30 AOÛT 2010 À 9 h 30

- - - - -

1 Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL OLIVIER,
2 sténographes officiels, certifions sous notre
3 serment d'office que les pages ci-dessus sont et
4 contiennent la transcription exacte et fidèle de
5 nos notes sténographiques, le tout conformément à
6 la loi.

7

8

9

10

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

11

12

13

14

MICHEL OLIVIER, s.o.

15

16

HP/MO (100825)